



Conseil général

Procès-verbal de la séance du
14 octobre 2021 à 20.00 heures,
Salle de gym, Siviriez

Président : M. Gérard Toffel

Présent/e/s : *Conseil général* :

Mmes et MM. Eric Baudois, Louis Bérard, Martine Bosson, Alexandre Bourqui, Laurent Carrel, Frédéric Conus, Stéphanie Corminboeuf, Nicolas Currat, Chantal Davet, Matthieu Deillon, Christine Dumas, David Dumas, François Equey, Damien Gilliard, Jonas Giroud, Fabien Gobet, Blaise Grand, Benoît Guillaume, Marie-Claire Jaquier, Manon Jaquier, Michel Maillard, Nicolas Oberson, Pierre-Alain Pittet, Christine Pochon, Julien Rouiller, Christian Ruffieux, Justine Ruffieux, Philippe Steinhauer, Gérard Toffel

Conseil communal :

Mmes et MM. Eliane Clerc, Pierre Alain Coquoz, Pascal Cosandey, Tania Dumas, Daniel Girard, René Gobet, Emmanuel Jaquier, Paul Maillard, Antonio Molettieri

Excusé/e/s : --

Absent/e/s : --

Presse : MM. Valentin Castella « La Gruyère », Stéphane Sanchez « La Liberté » et Dominique Ayer « La Feuille Fribourgeoise »



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 avril 2021
3. Approbation du procès-verbal de la séance de constitution du Conseil général du 20 mai 2021
4. Réseau Santé de la Glâne – Modifications des statuts
5. Zone sportive: informations
6. Informations sur les commissions :
 - 6.1 Aménagement
 - 6.2 Loisirs, sports et culture
 - 6.3 Energie et développement durable
 - 6.4 Naturalisations
 - 6.5 Financière
7. Commission de l'information
8. Fonctionnement du Conseil général : informations organisationnelles
9. Indemnités du Conseil général pour 2021
10. Informations communales
11. Divers

INTRODUCTION DE MONSIEUR GÉRARD TOFFEL, PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir d'ouvrir la 2^{ème} séance du Conseil général de Siviriez. Je salue particulièrement M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, vous toutes et tous cher-ère-s collègues du Conseil général.

Bienvenue aux membres de l'administration :

Mme Véronique Moret, secrétaire communale, Mme Sophie Gavillet qui pilotera le diaporama et à M. Bertrand Guillaume, porteur du micro. Merci aux employés communaux pour la mise en place de la salle avec le respect des mesures sanitaires et à M. Raphaël Giroud pour la sonorisation.

La presse est également représentée par :

- *M. Stéphane Sanchez de « La Liberté »*
- *M. Valentin Castella de « La Gruyère »*
- *M. Dominique Ayer pour la « Feuille Fribourgeoise »*

C'est l'occasion de transmettre au représentant de « La Liberté » nos vœux de bon anniversaire pour ses 150 ans qui ont été fêtés dignement ces derniers temps.

Bienvenue au public, qui ne peut pas prendre la parole mais qui aura évidemment tout loisir d'échanger avec les membres présents à la fin de la séance.



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués par courriel en date du 17 septembre 2021 par l'administration communale, par affichage aux piliers publics ainsi que par publication dans le Feuille officielle n° 39 du 1^{er} octobre 2021. Il mentionne également que les différents documents liés à la séance ont été déposés sur le site internet communal dans les délais prévus, soit 20 jours avant notre rencontre.

M. le Président souligne que ladite séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera effacé après approbation dudit procès-verbal.

La Convocation ne suscitant aucune remarque, M. le Président déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

APPEL NOMINAL

M. le Président excuse l'absence de M. Michel Maillard, retenu par des imprévus sur la route et qui arrivera en cours de séance.

M. le Président passe la parole à Mme Véronique Moret pour l'appel nominal des Conseillères et Conseillers généraux.

Il ressort de la liste des présences que 29 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'article 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président informe que l'ordre du jour a suscité une demande de modification par rapport au tractandum n° 5.

En date du 6 octobre dernier, M. Louis Bérard a transmis un courriel demandant que le libellé du point 5 de la convocation « *Zone sportive : informations* » soit reformulé comme suit :

Zone sportive :

a. présentation du projet détaillé et chiffré par poste ;

b. vote décisionnel sur le budget du projet et le projet en lui-même par le Conseil général.

Dans sa demande, M. Louis Bérard indique que le projet actuel ne correspond plus au projet de zone sportive présentée lors de l'Assemblée communale de décembre 2018. Les modifications apportées sont suffisamment significatives pour que le nouveau projet soit soumis à une décision du Conseil général.



Commune de Siviriez

Pour donner suite à ladite requête, M. le Président a pris contact avec la Préfecture de la Glâne qui nous a transmis des informations légales nous permettant de prendre une décision en connaissance de cause.

Le passage le plus important du courrier de la Préfecture de la Glâne est le suivant :

« Selon le Tribunal fédéral, des modifications par rapport au projet présenté au vote sont inévitables. Néanmoins, le projet ne doit pas être modifié au point d'en vider la substance ou d'avoir un projet totalement différent, faute de quoi un nouveau vote est nécessaire. L'important est également de savoir si la demande de crédit aurait été acceptée si le projet avait été présenté avec les modifications en question.

M. Louis Bérard soulève une question de procédure. Le Bureau du Conseil général doit donc décider de la recevabilité ou non de la demande de M. Louis Bérard selon les articles 15 et 34 de la Loi sur les communes (LCo).

Art. 34 Organisation – Bureau

...

² Il a les attributions suivantes:

...

b) il tranche les contestations relatives à la procédure ;

...

En résumé le Bureau doit trancher la question suivante : Est-ce que les modifications apportées au projet par le Conseil communal sont si importantes que le projet en question est devenu un nouveau projet (modification substantielle) ? Si tel est le cas, une nouvelle demande de crédit serait nécessaire devant le Conseil général. Si tel ne devait pas être le cas, le Conseil communal n'aurait pas d'obligation légale de remettre au vote le crédit en question (cf. notamment art. 20 LCo) ; il pourrait alors procéder à la dépense. »

M. le Président souligne avoir eu connaissance de la demande de M. Louis Bérard le 6 octobre 2021 par courriel. Il a eu un contact avec la Préfecture de la Glâne qui a donné une réponse écrite, comprenant les permis de construire, des plans et des extraits de procès-verbaux correspondant à la demande, le 11 octobre 2021. C'est à cette date qu'il a informé le Bureau en lui transmettant tous les documents de la Préfecture.

M. le Président précise que le Bureau s'est réuni en date du 13 octobre 2021. Il ressort de cette séance la décision suivante :

La demande de M. Louis Bérard est refusée. Le Bureau estime que les modifications apportées au projet ne sont pas suffisamment importantes pour justifier un nouveau vote. Pour se positionner, le Bureau a pris connaissance de la présentation de M. Paul Maillard, Conseiller communal. A la relecture du procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2018, le Bureau soulève que deux terrains sont évoqués, un synthétique et un naturel ainsi qu'une buvette. L'acceptation du projet est libellée de la manière suivante : Les citoyennes et citoyens acceptent l'investissement de CHF 7'000'000.00 quant à l'aménagement de la zone « En Jogne » des deux terrains de football ainsi que de la buvette. Dans le diaporama présenté à l'assemblée, deux terrains de football aux dimensions habituelles sont mentionnés (100m/64m) ainsi qu'une buvette avec six vestiaires.



Le nouveau projet comprend une buvette avec quatre vestiaires, un terrain conventionnel synthétique (100m/64m) et un terrain naturel de 68m/50m.

Pour le Bureau, il ne s'agit pas là de modifications substantielles. M. le Président souligne que M. Louis Bérard a la possibilité de recourir auprès de la Préfecture contre la décision du Bureau dans un délai de 30 jours.

M. le Président demande si d'autres remarques sont à soulever quant à l'ordre du jour.

M. Louis Bérard tient à mentionner que, dans le courrier de la Préfecture de la Glâne, il est mentionné que la décision du Bureau pourra éventuellement faire l'objet d'un recours par *un Conseiller général*, dans les 30 jours... ce qui signifie que tout un chacun peut faire recours et pas forcément lui.

L'ordre du jour ne soulevant plus de questions, M. le Président le soumet au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est par 28 « OUI » et 1 abstention que le Conseil général valide l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 8 AVRIL 2021

Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, M. le Président le soumet sans transition au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité des membres présents que le Conseil général approuve le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSTITUTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 20 MAI 2021

Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, M. le Président le soumet sans transition au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité des membres présents que le Conseil général approuve le procès-verbal de la séance de constitution du Conseil général du 20 mai 2021.

M. le Président remercie Mme Véronique Moret pour la rédaction de ces procès-verbaux.



4. RÉSEAU SANTÉ DE LA GLÂNE – MODIFICATIONS DES STATUTS

Mme Eliane Clerc, Vice-Syndique, explique que le Réseau Santé de la Glâne adoptera les nouvelles normes MCH2 dès le 1^{er} janvier 2022. A cet effet, il est nécessaire de procéder à une modification des statuts de l'association afin de répondre à la nouvelle législation sur les finances communales. Une Commission financière complètera les organes de l'association qui se composaient jusqu'à maintenant de l'Assemblée des délégués, du Comité de direction ainsi que du Directeur. C'était aussi l'occasion de réviser les statuts en adaptant certains articles afin d'être en adéquation avec les buts et obligations actuels du Réseau Santé de la Glâne.

Mme Eliane Clerc précise que ces changements ont d'ores et déjà été soumis à l'Assemblée générale du Réseau Santé de la Glâne du 21 avril 2021 qui les a avalisés.

M. le Président remercie Mme Eliane Clerc pour ses précisions. La parole n'étant pas demandée, il soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION






C'est à l'unanimité des membres présents que le Conseil général approuve les modifications des statuts du Réseau Santé de la Glâne telles que présentées.

5. ZONE SPORTIVE : INFORMATIONS

M. le Président rappelle que lors de l'Assemblée communale du 19 décembre 2018, les citoyennes et citoyens avaient approuvé un investissement de CHF 7'000'000.00 pour l'aménagement de la zone sportive « En Jogne » avec la création de deux terrains de football et d'une buvette.

Depuis, pas mal d'eau a coulé sous les ponts, le Conseil communal, comme M. le Syndic l'avait pressenti lors de cette assemblée, a dû revoir quelque peu sa copie afin de respecter le budget voté. M. le Président passe la parole à M. Paul Maillard, Conseiller communal.

M. Paul Maillard indique que sa présentation est séparée en différents thèmes, soit

-  Genèse du projet
-  PAD
-  Développement du projet
-  Modification du projet
-  Nécessité du projet

M. Paul Maillard développe les différents thèmes cités ci-dessus (cf. annexe 1).

Arrivée de M. Michel Maillard



Commune de Siviriez

M. le Président remercie M. Paul Maillard pour tout ce travail complexe et donne la parole aux membres du Conseil général.

M. Fabien Gobet se demande si le subventionnement pour le terrain synthétique est toujours d'actualité.

M. Paul Maillard répond par l'affirmative. Le montant définitif n'est pas encore connu mais la LORO a validé notre demande.

M. Philippe Steinhauer souhaite relever que malheureusement les membres du Conseil général sont assez divisés quant à ce projet. Il estime que si nous ne voulions pas de ce projet nous aurions dû nous prononcer en 2018... A l'heure actuelle, il estime que nous devrions aller de l'avant. M. Philippe Steinhauer tient à féliciter le Conseil communal pour le maintien des coûts et tout le travail effectué. Il précise que, personnellement, il soutient ce projet et lui souhaite bon vent.

M. Michel Maillard rappelle que ce point est une information les travaux ont démarré. Il paraît difficile de remettre en question cet objet. La seule « question » que nous pourrions poser au Conseil communal est « *si vous êtes persuadés que le projet retenu est conforme à la décision populaire.* » *« Je crois que ce dossier tout le monde a compris qu'il est très complexe et conséquent. »* Il remercie le Conseil communal pour le travail effectué et souligne ne pas comprendre pourquoi on devrait voter à nouveau...

M. Michel Maillard souhaite que les travaux soient gérés avec la rigueur nécessaire afin d'avoir les garanties et la qualité de réalisation.

M. Christian Ruffieux, au nom du Groupe Ensemble vers l'avenir, relève la présentation « impressionnante » de M. Paul Maillard et le remercie. Partant de ce principe, le Groupe Ensemble vers l'avenir est d'avis d'avancer avec ce projet.

M. Louis Bérard relève que, comme l'a évoqué M. le Président, il aurait souhaité que l'ordre du jour soit modifié, que ce point soit remis au vote car, pour lui, le projet ne correspond plus à celui décidé en décembre 2018, que des modifications substantielles ont été apportées... Notamment, un terrain naturel utilisable uniquement pour les jeunes jusqu'en Juniors D. De ce fait, deux équipes de 11 joueurs ne peuvent plus jouer simultanément.

M. Louis Bérard attire également l'attention sur le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2018 qui mentionne que le projet présenté est devisé à +/- CHF 7'000'000.00 avec des réserves comprises. Le budget a été réévalué à différentes reprises... Vu l'importance des montants, M. Louis Bérard aurait souhaité que les devis reçus soient soumis au Conseil général. Il souligne également que lors de ladite assemblée de 2018, des questions avaient été posées, soit celle de M. Claude Rouiller qui avait demandé si le projet ne se chiffrerait pas plutôt à CHF 7'500'000.00 et non plus à CHF 7'000'000.00... M. le Syndic avait également mentionné que si les offres n'entraient pas dans le budget, le Conseil communal se poserait des questions quant à la suite à donner.

M. Louis Bérard estime que le Conseil général est un peu mis devant le fait accompli à l'heure actuelle.

M. Louis Bérard relève également que des interrogations quant à la construction d'une salle de sports avaient été soulevées.



Commune de Siviriez

Lors de cette assemblée, il avait également été indiqué que le FC Siviriez paierait une location annuelle et participerait aux frais d'entretien... et également le fait de louer le terrain synthétique du mois de janvier à celui de mars... qu'en est-il ?

M. Louis Bérard se pose des questions quant à la durée de vie d'un terrain synthétique... et estime qu'un tel aménagement n'est pas très « compatible » lorsque l'on parle de Cité de l'énergie. Il maintient que construire un terrain synthétique n'est pas une solution.... L'aménagement d'un terrain naturel en campagne est plus judicieux.

M. Louis Bérard rappelle qu'il avait déjà fait une intervention lors de la précédente séance du Conseil général quant à l'aménagement de la zone sportive « En Jogne », il demandait :

« C'est pourquoi je demande que ce projet soit abandonné au profit d'un nouveau projet plus modeste, beaucoup moins onéreux, plus respectueux de l'environnement et durable en tenant compte des synergies possibles dans le district. ».

Aussi, il estime que beaucoup de remarques avaient été émises mais que le Conseil communal n'en a pas tenu compte.

M. Louis Bérard relève également l'intervention de M. Miguel Martinez lors de l'Assemblée communale de décembre 2018 quant à l'obtention de coûts des travaux plus précis.

M. Louis Bérard précise qu'il a eu contact avec la Préfecture de la Glâne. Cette dernière n'était pas enchantée que l'information indiquant qu'elle considérait le projet présenté assez « semblable » au projet initial ait été transmise à tout le Conseil général.

Il s'étonne également que les travaux aient commencé avant que le Conseil général ne siège.

M. Paul Maillard explique qu'il est assez courant qu'un projet en cours d'élaboration, qui présente des modifications, soit présenté auprès de l'autorité qui délivre le permis, soit la Préfecture de la Glâne en l'occurrence. Après présentation du projet, M. le Préfet a répondu que du moment que le droit des tiers n'est pas impacté, nous pouvons partir du principe que le projet est conforme.

M. Paul Maillard précise que les travaux entrepris actuellement n'entrent pas dans les modifications... ils correspondent au permis de construire délivré. Il se dit également surpris par la réaction de M. le Préfet quant à son mécontentement. Ayant eu au téléphone M. le Lieutenant de Préfet ces derniers jours, il lui a confirmé que leur position était maintenue mais ne lui a en aucun cas soulevé le problème de transmission d'information. D'ailleurs, M. Paul Maillard lui a posé la question quant à savoir s'il donnait cette information. Etait-ce litigieux pour la Préfecture de la Glâne ou pas ?

M. Louis Bérard souligne que M. le Lieutenant de Préfet lui a bien confirmé avoir donné cette information et lui a également mentionné que nous nous trouvons dans une « zone grise » quant à savoir si les modifications sont substantielles ou pas. De plus, les voies de recours sont possibles.

M. Paul Maillard redit son étonnement au sujet du mécontentement de M. le Lieutenant de Préfet quant à la transmission de l'information. Une délégation du Conseil communal s'est rendue à la Préfecture dans le but de se renseigner si, malgré les modifications, le projet était toujours conforme au permis de construire. Si une adaptation ou une nouvelle mise à l'enquête doit être effectuée, elle le sera.

M. Paul Maillard soutient que le montant de la location demandé au FC Siviriez se chiffrera à CHF 20'000.00 par année.



Commune de Siviriez

M. Paul Maillard relève que les notions de « Cité de l'énergie », de « développement durable » n'ont pas été explicitement intégrées audit projet. La considération qui a été prise en compte par rapport au terrain synthétique est l'insertion des capsules en caoutchouc, ceci pour des raisons d'altitude. Il sied de préciser que ce sont des matériaux « propres ». Il rapporte que l'aménagement d'un tel terrain répond aux besoins des joueurs.

Quant au début des travaux, M. Paul Maillard indique que, comme discuté lors des différentes présentations du projet, soit à la Commission d'aménagement soit aux membres du Bureau du Conseil général, les travaux auraient dû débuter à la mi-septembre. A la suite de différents imprévus, ces derniers n'ont pu commencer que ces derniers jours. Il tient à souligner que ce n'était pas une volonté du Conseil communal de débuter en début de cette semaine.

M. Paul Maillard mentionne qu'effectivement, au niveau du budget, un certain « bal » a été mené... il tient à relever que la halle triple prévue pour un montant de CHF 7'700'000.00 au Lac Noir a finalement coûté CHF 16'000'000.00. Ceci pour expliquer que de tels projets amènent forcément des variations de +/- 20%.

M. Michel Maillard, en tant que Chef de Groupe Unis pour Siviriez, relève que les questions posées par M. Louis Bérard, ont été soulevées au sein du groupe. Après discussion et réflexion, ledit groupe s'est rendu compte qu'il est illusoire de vouloir remettre en question ce projet. Pour conclure, M. Michel Maillard souligne que majoritairement, le Groupe Unis pour Siviriez s'est prononcé favorablement pour ce projet.

M. le Syndic tient à relever que le Conseil communal a choisi l'option de travailler avec un bureau car si CHF 800'000.00 pour entreprendre des études avaient été dépensés, il aurait présenté un projet à CHF 8'000'000.00... projet qui n'aurait certainement pas eu un accueil favorable et CHF 800'000.00 auraient été dépensés « pour rien ».

M. le Syndic souligne que cela n'a pas été de gaieté de cœur que le Conseil communal a pris la décision de réduire ce projet. L'aménagement d'un terrain synthétique sera profitable pour la région et pas uniquement pour Siviriez.

M. le Syndic tient à remercier M. Paul Maillard pour le travail considérable qu'il a effectué.

M. Louis Bérard souhaite ajouter que ses réflexions ne sont pas émises contre le Conseil communal. C'est simplement pour essayer de faire avancer les choses. Il soulève avoir eu des contacts avec des membres des deux groupes quant à ce projet.

M. Louis Bérard remercie également M. Paul Maillard pour tout le travail réalisé et pour son investissement.

M. le Président conclut ce point en remerciant les intervenants pour leurs argumentations et demande qu'un résumé « synthétique » des modifications dudit projet figure dans la prochaine Chronique.



6. INFORMATIONS SUR LES COMMISSIONS

M. le Président relève qu'après notre séance du mois de mai, les commissions se sont constituées et mises à la tâche. Le Bureau a estimé qu'il était nécessaire que les membres du Conseil général et nos citoyennes et citoyens aient un résumé du travail entamé.

6.1 AMÉNAGEMENT

M. Damien Gillard informe que lors de la séance de constitution du 16 juin 2021, ont été élus Vice-présidente Mme Christine Dumas et lui-même Président de ladite commission.

Durant cette 1^{ère} séance, M. Paul Maillard a informé les membres quant à la possibilité de suivre des cours donnés par « EspaceSuisse ». Plusieurs personnes se sont inscrites audits cours, la commission remercie le Conseil communal de leur offrir ces opportunités.

Les différentes séances ont également permis aux nouveaux membres de prendre connaissance des travaux en cours, soit :

- la création d'un Baumemorandum : outil permettant de redéfinir ce que la population et la Commune voudraient voir dans les villages, en lien avec le tissu bâti (maisons villageoises, fermes, ...)
- le quartier « Les Chaussés » : information quant aux différentes étapes du projet
- la zone sportive « En Jogne » : présentation du projet modifié par M. Paul Maillard
- le projet ICG Imothep prévu à la Route de Brenles à Siviriez
- le dossier de mise à l'enquête pour le projet situé au Chemin Clos du Vernay à Prez-vers-Siviriez

Les membres de la commission remercient le Conseil communal pour la clarté des explications transmises.

En date du 29 septembre 2021, une dernière séance a permis aux membres d'avoir un aperçu du remaniement parcellaire et des mesures prises dès l'année prochaine ainsi que l'attribution des parchets communaux. Durant cette rencontre, une dernière thématique a été abordée, soit la présentation du budget 2022 pour l'aménagement du territoire.

Pour conclure, l'objectif visé par la commission est de mener à terme les projets suivants :

- zone sportive « En Jogne »
- le quartier « Les Chaussés »
- la création d'un Baumemorandum

ceci sachant que les délais seront plus ou moins longs en fonction des projets.



6.2 LOISIRS, SPORTS ET CULTURE

Pour la Commission des affaires culturelles, sportive et de loisirs, M. Jonas Giroud rapporte, qu'à ce jour, 3 séances ont eu lieu.

Lors de la 1^{ère} séance, les membres ont procédé aux élections suivantes :

- Président : M. Jonas Giroud
- Vice-président : M. Laurent Carrel
- Secrétaire : Mme Justine Ruffieux

Concernant le travail en cours, les membres vont « se pencher » sur la rectification des subventions communales des sociétés de l'USL en suivant l'idée du Conseil communal de soutenir la vie du village ainsi que des sociétés formant des jeunes. A ce jour, une 1^{ère} proposition a été soumise au Conseil communal.

La Commission a également reçu l'Association Bike Trail, ladite association est venue présenter son projet de développement de parcours VTT « autour » de la Commune.

M. Jonas Giroud explique qu'une rencontre avec les membres de l'USL est agendée début 2022 afin de les soutenir dans leurs missions.

6.3 ENERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. François Equey explique que la Commission de l'énergie et du développement durable s'est réunie à 3 reprises dont 2 séances avec les Conseillers communaux, MM. Paul Maillard et Pascal Cosandey ainsi que M. Bertrand Guillaume, Responsable technique.

M. François Equey souligne avoir l'honneur d'être le Président de ladite commission et que M. Julien Rouiller en est le Vice-président. Mme Stéphanie Corminboeuf officie également comme secrétaire.

Nos priorités, à court terme, seront :

- le chauffage à distance
- l'éclairage public
- l'énergie éolienne

Les membres de la commission ont également demandé à pouvoir consulter le portefeuille d'actions durables de la Commune.



6.4 NATURALISATIONS

Mme Marie-Claire Jaquier souligne que la Commission des naturalisations s'est rencontrée trois fois. Le but de la 1^{ère} séance était de constituer la commission et recevoir les premières informations de Mme Eliane Clerc qui fait le lien étroit avec le Conseil communal.

La 2^{ème} fois était pour échanger sur les documents reçus et pour préparer l'audition d'une personne qui a demandé sa naturalisation.

La 3^{ème} rencontre a eu lieu cette semaine avec l'audition de cette future citoyenne.

6.5 Financière

M. Alexandre Bourqui mentionne que la Commission financière s'est constituée le 15 juin dernier. Le secrétariat est assuré par Mme Manon Jaquier, la Vice-présidence par M. Fabien Gobet et la Présidence par lui-même. Lors de cette séance, nous avons eu une introduction par M. Pierre Alain Coquoz sur l'introduction de MCH2 et les difficultés à venir pour notre Commune. Le 15 septembre 2021, nous avons participé au cours de l'Association des communes fribourgeoises. Nous n'avons à ce jour pas eu de nouvelle séance, n'ayant actuellement pas de sujet nécessitant notre analyse. Nos prochaines séances seront au mois de novembre pour le budget 2022 de la Commune.

M. le Président remercie toutes et tous pour leur engagement et leur travail.

7. COMMISSION DE L'INFORMATION

Comme indiqué dans le message transmis par le Bureau, l'information est un domaine très important dans la vie d'une commune. Avec le passage au Conseil général, les personnes qui avaient l'habitude de participer aux assemblées communales se sentent démunies. De plus, les nouveaux moyens de communication issues des nouvelles technologies doivent nous inciter à porter une réflexion afin de redéfinir et de dynamiser les informations communales. Plusieurs communes mènent actuellement une réflexion à ce sujet.

M. le Président demande si les Groupes ou des Conseillères générales ou Conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou éventuellement demander le renvoi ou la non-entrée en matière à propos de la mise sur pied de cette commission.

La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière est acquise. M. le Président ouvre la discussion.



Commune de Siviriez

Après réflexion, M. le Syndic souligne que le Conseil communal propose que ladite commission soit formée de 3 membres du Conseil général et de 2 membres du Conseil communal. Il souhaiterait que le personnel administratif ne soit pas impliqué dans ladite commission.

M. le Président mentionne que trouver une alternative afin de ne pas surcharger l'administration pourra être étudiée.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet cet objet au vote, soit la création d'une Commission de l'information comprenant 3 Conseiller-ère-s généraux, 2 Conseiller-ère-s communaux et aucun membre du personnel administratif.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité que le Conseil général valide la création de ladite commission.

M. le Président donne la parole aux Groupes afin de présenter les membres candidats à intégrer cette commission.

Propositions :

- Groupe Ensemble vers l'Avenir M. Christian Ruffieux
- Groupe Unis pour Siviriez Mme Manon Jaquier et M. Gérard Toffel

Aucune autre candidature n'étant proposée et le nombre de candidates et candidats étant le même que les postes à pourvoir, M. le Président déclare Mme Manon Jaquier, M. Christian Ruffieux et lui-même élus membre de la Commission de l'information.

Les représentants du Conseil communal seront Mme Eliane Clerc et M. le Syndic.

VOTE / DÉCISION

Les 5 candidats sont élus membres de la Commission de l'information à l'unanimité.



8. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL : INFORMATIONS ORGANISATIONNELLES

M. le Président s'exprime en ces termes :

La mise sur pied d'un nouveau législatif demande du temps. Il suppose le respect des aspects légaux, la mise en place de divers outils qui doivent nous permettre de nous informer, de débattre, de décider...

Un des éléments primordiaux pour notre fonctionnement est celui du calendrier. Il définit les balises nécessaires pour que les délais légaux soient respectés. Il faut bien l'avouer, pour l'instant, cela peut faire naître un certain stress tant au niveau de l'administration que des membres du Conseil communal et de notre Conseil général.

Le calendrier utilisé vous montre les diverses étapes prévues pour la mise sur pied d'une séance de Conseil général (cf. annexe 2). Mme Véronique Moret a repris un document Excel utilisé par la Commune de Romont. On l'a déjà quelque peu adapté à notre situation. Il y aura encore des modifications à apporter en particulier pour les premières dates indiquées qui semblent venir très tôt. C'est ainsi que dans 15 jours, les tractanda de la séance du 9 décembre 2021 devraient déjà être plus ou moins prêts. Les réunions de la Commission financière sont agendées mais là aussi, il faudra faire preuve d'une certaine souplesse tout en respectant les délais prévus par les lois et règlements.

Nous devons avoir une réflexion avec le Bureau sur le rythme des séances habituelles. L'idée est d'en agender 4 sur une année avec la possibilité d'en annuler une si les points à traiter ne sont pas suffisants. Nous vous ferons part de nos propositions lors de la séance du mois de décembre.

Un 2^{ème} outil intéressant est celui qui liste les questions/propositions posées lors de nos séances. Cela permet de garder une trace et la tenue d'un tel document est prévu dans notre projet de règlement aux articles 51 et 54. Nous avons à nouveau pris l'exemple de Romont que le Bureau simplifiera probablement. Toutefois, l'important est de garder une trace des diverses interventions émanant du Conseil général.

Dès que le règlement du Conseil général sera en vigueur, nous allons utiliser un 3^{ème} outil. Il s'agit d'un formulaire permettant de déposer des propositions.

Nos moyens de communication passent évidemment par Internet.

Tout le monde peut se connecter à Intranet. Vous avez la possibilité d'y retrouver les documents qui vous sont propres selon les commissions dont vous êtes membres.

Je remercie notre secrétaire, Mme Véronique Moret pour son engagement dans la mise en route de tous ces moyens d'informations et de communications.

Au niveau du Bureau, nous avons décidé de vous transmettre ponctuellement des informations à travers un document intitulé « Les infos du Bureau ».

Nous sommes en période de rôdage, il est donc important que vous vous exprimiez à travers des questions, remarques ou propositions.



M. le Président donne la parole aux membres du Conseil général.

M. Louis Bérard propose qu'au niveau de la communication, une frise du temps soit mentionnée avec les projets, les études, les étapes principales...

M. le Président pense que cela dépend des différentes commissions.

M. Louis Bérard estime que cet outil peut également être utilisé au niveau des projets traités par le Conseil communal.

9. INDEMNITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2021

Explications de M. le Président :

Nous avons prévu adjoindre un avenant à notre règlement du Conseil général. Ce document contiendra les indemnités des membres du Conseil général. Le message transmis par le bureau expliquait qu'il n'était pas certain que notre règlement puisse être approuvé lors de la séance du 9 décembre 2021. Si le règlement n'est pas approuvé, nous ne pourrions pas proposer d'avenant. C'est pourquoi, nous vous proposons de fixer les jetons de présence pour le travail effectué depuis la séance du 20 mai 2021.

- CHF 50,00 par séance (Conseil général, Bureau, Commissions, formation)

Forfaits pour 6 mois

- CHF 100,00 pour la Présidence d'une commission
- CHF 50,00 pour le secrétariat hors administration
- CHF 400,00 pour la Présidence du Conseil général
- CHF 150,00 pour la Vice-présidence du Conseil général

La parole n'étant pas demandée, M. le Président met cet objet en votation.

VOTE / DÉCISION

A l'unanimité, le Conseil général valide les indemnités du Conseil général pour 2021 telles que proposées.



10. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président rappelle que l'information est l'élément premier pour un bon fonctionnement de notre démocratie.

Mme Eliane Clerc rapporte que le visage de notre administration communale a changé depuis ces deux dernières semaines :

Au poste de Responsable des finances, Mme Maryline Clerc a remplacé Mme Karine Guisolan qui a démissionné au 30 septembre 2021. Mme Maryline Clerc habite Rossens. Elle est titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité et a travaillé pendant de nombreuses années en fiduciaire. Elle occupe le même taux d'activités que Mme Karine Guisolan, soit à 80%.

Mme Céline Castella a débuté au 1^{er} octobre et a un poste d'employée administrative à 50%. Mme Céline Castella habite Sommentier. Elle a travaillé durant 7 ans à l'AIMPGPS et a été engagée afin de renforcer l'administration au niveau du secrétariat.

M. le Syndic donne diverses informations quant aux travaux en cours :

- Construction du nouvel EMS : les travaux préparatoires ont débuté
- Zone sportive « En Jogne » : les travaux ont démarré
- Arrêt de bus de Chavannes-les-Forts : les travaux sont terminés, mise à part la pose des abris, le solde du marquage et la signalisation
- Place de la Renardière : travaux en cours, fin des travaux pour la fin du mois
- Route du Vernay (Les Gottés) : travaux terminés, réceptionnés et facturés
- Mise en zone 30 et trottoir à l'Impasse des Pontonney : examen préalable terminé, mise à l'enquête prochainement
- Trottoir des Ecoulas : en examen préalable
- Trottoir Rte de Brenles : le projet doit être revu suite à l'examen préalable. Une rencontre avec les propriétaires privés sera agendée avant la fin de l'année.
- Réfection de la STAP de la Caudra : travaux terminés
- Alimentation en eau de la zone sportive : démarrage des travaux le 25 octobre 2021
- Chavannes-les-Forts, ramification et pose hydrant : travaux terminés
- Liaison Villaraboud-Vuisternens-dvt-Romont (adduction d'eau) : démarrage des travaux février 2022
- Légalisation des zones de protection des eaux : en cours dans le secteur de Chavannes-les-Forts
- Reprise des consommateurs d'eau de la société de laiterie : transactions en cours
- Equipement de la zone d'activité : mise à l'enquête prochainement, démarrage des travaux mars 2022
- Remaniement parcellaire forestier : les nouvelles parcelles ont été attribuées au 1^{er} janvier 2020
- Remaniement parcellaire : les parcelles ont été attribuées, travaux échelonnés sur 6 ans
- PAD « Les Chaussés » : en cours
- Suivi des captages privés « Les Chaussés » : en cours
- Prez-vers-Siviriez, Chemin du Grand-Clos : pose du tapis fin octobre, début novembre
- Redistribution des parchets communaux : en cours
- Mobilité Prez-vers-Siviriez : fin des comptages routiers, transmission au mandataire



Commune de Siviriez

- Mobilité centre village Siviriez : séance avec le Service des ponts et chaussées et le Service de la mobilité en novembre, projet présenté à La Paroisse et aux écoles
- Modification du guichet de l'administration
- Déneigement, Secteur Prez-vers-Siviriez : mandat attribué à M. Marc Oberson, Siviriez
- Nouvelle dénomination de rue : « Route Sainte-Marguerite »

M. Paul Maillard donne diverses informations quant aux sites pollués :

- Décharge "En Bringuil"- Chavannes-les-Forts : le rapport de surveillance a été transmis au Service de l'environnement pour validation. La nécessité de poursuivre la surveillance du site sera probablement exigée par ledit service
- Butte de tir – Chavannes-les-Forts : l'investigation de détail et le concept d'assainissement ont été faits et envoyés au Service de l'environnement pour validation. Plusieurs variantes d'assainissement sont envisagées. Cependant, il n'y a pas d'urgence pour cet assainissement puisque le stand est en service et que les eaux souterraines ne sont pas touchées par cette butte
- Décharge "En la Croix" – Siviriez : une inspection vidéo du ruisseau sous tuyaux a été faite pour contrôler son étanchéité. Ces tuyaux en fonte ductile sont en bon état et son étanchéité est bonne. Des investigations techniques doivent encore être envisagées.

M. le Président remercie le Conseil communal de s'être plié à cet exercice de communication et constate que la liste est impressionnante. Il imagine qu'il n'est pas toujours évident de prioriser tout cela.

M. le Président suggère d'insérer, dans la prochaine Chronique, les nouveaux visages de l'administration et informe s'être permis de demander au Président du remaniement parcellaire de rédiger une présentation « synthétique » de ce dossier.



11. DIVERS

Afin que nous ne nous dispersions pas trop, M. le Président propose de respecter l'ordre suivant :

1. Propositions des groupes
2. Propositions individuelles
3. Questions des groupes
4. Questions individuelles

PROPOSITIONS DES GROUPES

Au nom du Groupe Ensemble vers l'avenir, M. Christian Ruffieux souligne avoir deux propositions, soit :

- Mandater la Commission de l'Energie et de développement durable pour un suivi régulier de toutes les démarches en relation avec les énergies en générales et l'éolien en particulier. S'intéresser de près à l'avant-projet de la loi sur le climat. D'une manière générale, collecter les informations en rapport avec les projets éoliens.
- Lors de la séance de constitution du Conseil général du 20 mai dernier, Mme Christine Pochon avait proposé la création d'un Groupe de travail ou d'une Commission pour les écoles. Au vu de l'importance de l'avenir des écoles, il demande la création rapide de ladite commission. Elle serait composée de Conseiller-ère-s généraux, Conseiller-ère-s communaux, de la Responsable d'établissement ainsi que des enseignants. Il sied de préciser que le nombre de personnes n'est pas défini, néanmoins deux personnes du Groupe Ensemble vers l'avenir seraient d'ores et déjà intéressées à y prendre part. Le groupe pense que ce projet sera en effet un projet de longue haleine.

En ayant déjà discuté, M. le Président se demande si cette commission ne pourrait être à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Syndic affirme qu'effectivement, une discussion a d'ores et déjà eu lieu quant à la création d'une telle commission, le Conseil communal estimait que c'était un peu prématuré. Il souligne que si nous souhaitons intégrer ce point à l'ordre du jour de la séance du 9 décembre prochain... la décision doit être prise d'ici au 25 octobre prochain.



PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président demande si des Conseiller-ère-s généraux ont des propositions individuelles à poser. Il précise qu'aucune proposition individuelle n'a été transmise à l'administration.

Mme Justine Ruffieux propose un Conseil général sans bouteille en plastique, soit lors de la prochaine séance du Conseil général, que chaque membre prenne sa propre boisson. Ainsi nous pouvons limiter les dépenses et cela éviterait tous ces déchets plastiques.

QUESTIONS DES GROUPES

M. le Président rappelle que le Conseil communal peut répondre immédiatement aux questions et qu'il a aussi la possibilité de remettre la réponse à une prochaine séance.

Pour information au Conseil Communal, les deux Groupes du Conseil général ont repris le procès-verbal de la dernière assemblée communale afin de lister les questions posées. Celles-ci ont ensuite été réparties entre lesdits groupes. Le but est d'établir un passage en douceur entre les deux législatifs.

Il remercie les personnes qui ont constaté qu'il a été répondu à leur question lors des informations du Conseil communal de ne pas la poser à moins qu'elles estiment qu'il y ait des compléments à demander.

Au nom du Groupe Unis pour Siviriez, M. Michel Maillard souligne que lors de la dernière assemblée communale du 8 avril 2021, un long échange a eu lieu entre le Conseil communal et les citoyennes et citoyens présents sur le sujet des éoliennes. En synthèse, il a notamment été question d'informations et de transparence. De nombreuses propositions d'information ont été faites durant la campagne. Elles sont relatées dans le long procès-verbal de l'assemblée. Les tractanda proposés par la séance de ce soir, ne traitant pas de cette question, nous demandons au Conseil communal de prévoir pour la prochaine séance du Conseil général un rapport d'étape, un point d'informations d'une actualité irréprochable et un calendrier d'information à la population qui ne soit pas un renvoi aux calendes grecques.

M. le Syndic prend note.

Au nom du Groupe Unis pour Siviriez, M. Alexandre Bourqui souhaite soulever une question quant à la sécurité informatique. Le 20 août dernier, la presse informait au sujet de graves fuites de données à la Commune de Rolle. Ce lundi, la Commune de Montreux annonçait à son tour avoir été piratée !

Chaque administration communale sauvegarde un grand nombre de données qui peuvent être très sensibles, comme par exemple les données fiscales dans notre Commune.

La question actuelle n'est pas de savoir si on va être piraté, mais plutôt quand est-ce qu'on va être piraté ? Et surtout comment est-ce qu'on va se relever, comment remettre en route l'administration ? Si on le peut encore !



Commune de Siviriez

Qu'en est-il dans notre Commune ?

A-t-on un monitoring des tentatives d'intrusion ?

Est-ce que notre infrastructure informatique est correctement protégée ?

Est-ce que nos données sont suffisamment en sécurité ?

Est-ce que des sauvegardes sont effectuées selon les standards actuels, sont-elles également contrôlées ?

Est-ce que tout est mis en œuvre pour restreindre l'accès aux seules personnes autorisées ?

Est-ce qu'un audit de sécurité par une entreprise tiers (pas par le fournisseur IT) est fait régulièrement ?

Si oui, à quelles dates ont eu lieu ces contrôles ? Quelles mesures ont été recommandées et ont-elles été mises en place ?

Si non, est-il prévu de le mettre sur pied rapidement ?

Afin d'éviter la précipitation naturellement induite dans un contexte comme celui-ci, M. Antonio Molettieri informe que le Conseil communal a préféré être dans l'anticipation. Dans ce contexte, il a choisi ses fournisseurs pour qu'ils garantissent une sécurité adéquate dès la signature du contrat.

Suite aux cyberattaques des Communes de Rolle et de Montreux, nous avons reçu des messages documentés de nos fournisseurs principaux, soit Tebicom et DataConsulting, nous confirmant que la sécurité informatique contractée était garantie par eux.

Nous avons également consulté l'Association des communes fribourgeoises pour être épaulés et pour avoir une démarche harmonisée avec les autres communes du canton.

Nous avons aussi discuté avec notre fournisseur du site Internet et de notre Extranet dans le même souci.

Il sied de préciser que l'accès à des données de la Commune se fait uniquement via un « tunnel sécurisé » (VPN). Le stockage des données est sur des DataCenter hautement sécurisés.

Nos fournisseurs nous ont certifié que les bâtiments sont aux normes SIA.118 avec design des installations certifié Tier IV, mettant des exigences très élevées en électricité, refroidissement, sécurité physique et présence physique de surveillance 24/7. Les opérations du DataCenter sont aux normes ISO 20'000/ITIL, impliquant des systèmes de secours contrôlés sous diverses formes, soit tests automatiques, tests hebdomadaires, mensuels, trimestriels et annuels. Tout ceci afin de permettre une répllication journalière des données du DataCenter pour remonter l'environnement dans les plus brefs délais, aussi bien pour un fournisseur que pour l'autre.

L'hébergement sur un serveur local est quant à lui sauvegardé sur une baie de disques NAS, protégée par un antivirus Kaspersky (les postes de travail sont aussi protégés par cet antivirus). Par ailleurs, le réseau de la Commune est protégé par une Firewall Fortinet qui est régulièrement mis à jour.

Pour conclure, M. Antonio Molettieri souligne qu'actuellement, en terme de fonctionnement, d'un point de vue humain, ce que nous envisageons est :

- renforcer les bons réflexes déjà connus des utilisateurs administratifs ;
- changer régulièrement les mots de passe ;
- avoir des mots de passe « solides » ;
- ne pas ouvrir de messages suspects
- ...



Matériellement, M. Antonio Molettieri rapporte que nos logiciels sont récents et à jour afin d'éviter toute faille.

Actuellement, M. Antonio Molettieri relève que nous étudions une offre pour la mise en place de la double identification. Nous sommes également en attente d'un retour de l'Association des communes fribourgeoises qui « planche » sur un cahier des charges de ce qui est nécessaire pour l'ensemble des communes quant à cette problématique.

M. le Président remercie M. Antonio Molettieri pour ses explications.

M. Blaise Grand souhaite attirer l'attention sur le fait que plutôt que d'être la prochaine commune « victime », à l'instar de la Commune de Bussigny par exemple, nous pourrions obtenir le label CYBER SAFE.

M. Matthieu Deillon relève que lors de l'assemblée communale du 8 avril dernier, les citoyennes et citoyens présents ont été informés qu'une étude sur la mobilité douce était en cours sur le village de Prez-vers-Siviriez. Le Groupe Unis pour Siviriez souhaite savoir où en est le projet car actuellement le Chemin Clos du Vernay a besoin d'une mise en place rapide au niveau de la modération du trafic. Les habitants de ce secteur ont demandé, par une lettre signée par tous les riverains, la mise en place d'une zone 20. Conscients qu'entre l'étude et la réalisation d'un projet quel qu'il soit, du temps s'écoule... Est-ce que le Conseil communal peut répondre rapidement aux signataires de la lettre par la mise en place provisoire de modérateurs de trafic ? Cela étant d'autant plus nécessaire que la construction d'un immeuble va commencer ces prochains mois dans ce secteur. A savoir que les attentes des villageois quant aux résultats de l'étude en cours sont grands.

M. le Syndic informe que les comptages ont été réalisés. Renseignements pris, nous ne sommes pas habilités à installer des aménagements provisoires. Cela nécessite également une mise à l'enquête, une demande au Service des ponts et chaussées.

Au nom du Groupe Unis pour Siviriez, Mme Marie-Claire Jaquier souhaite reprendre la question de M. Jean-François Monney posée lors de l'assemblée du 8 avril 2021, soit :

M. Jean-François Monney attire l'attention sur le fait que la place d'évitement créée à Prez-vers-Siviriez n'est pas une place de parc. Aussi, il se demande si l'espace « jeux pour enfants » prévu dans la construction des immeubles, sis au Vernay, est réalisé.

M. le Syndic informe que le Conseil communal sera vigilant et quant à la place de jeux, le permis de construire sera à nouveau étudié, il ne peut répondre de suite.

Aussi, Mme Marie-Claire Jaquier se demande si le permis de construire a été réétudié comme mentionné dans le procès-verbal du mois d'avril. Aujourd'hui encore, les habitants du quartier observent qu'il n'y a pas de place de détente, donc pas de place commune de jeux pour les immeubles mais des espaces privés comme prévu sur plans.

M. le Syndic indique qu'une place de jeux existe... mais quasiment inaccessible... !! Le promoteur a d'ores et déjà été contacté et a répondu qu'il était ouvert à aménager une « 2^{ème} » place de jeux et qu'il l'envisageait du côté de l'ancien bâtiment. M. le Syndic mentionne que le permis d'occuper définitif n'a pas encore été délivré et que le Conseil restera vigilant.



Commune de Siviriez

M. Benoît Guillaume rappelle que lors de l'assemblée du mois de décembre 2020, il avait demandé que le bus TPF Romont-Palézieux s'arrête aussi vers le HLM de Villaraboud car l'arrêt Beauregard était peu fréquenté et mal positionné pour les habitants du village. La réponse donnée a été qu'*un arrêt de bus devant être réalisé à Oron, notre requête sera prise en compte lorsque les travaux seront effectués car ce nouvel arrêt de bus permettra de « gagner » les minutes suffisantes pour organiser un 2^{ème} arrêt à Villaraboud.* Sachant que les nouveaux horaires sont en vigueur au mois de décembre, qu'en est-il ?

M. le Syndic rapporte qu'une vision locale a eu lieu avec le Service de la mobilité. Il en est ressorti qu'un arrêt dans le secteur « chez Contat » sera analysé.

M. Benoît Guillaume rapporte également que lors de l'assemblée du mois de décembre 2020, il avait demandé que le WIFI de La Fourmilière soit « ouvert » aux personnes qui utilisent la salle. Qu'en est-il de cette demande ?

M. Antonio Molettieri répond ne pas avoir encore abordé ce sujet et qu'il en prend note.

M. Philippe Steinhauer remarque que les enfants habillés de vêtements sombres, sans gilet avec bandes réfléchissantes, roulent sans phare... ceci est extrêmement dangereux. Il se demande si, dans le cadre scolaire, une information quant à la prévention routière ne pourrait être mise en place.

Mme Justine Ruffieux souligne que la police routière visite les classes durant l'année, l'apprentissage « Rouler à vélo » est donné aux élèves de 6H, soit aux enfants âgés entre 9 et 10 ans. Mme Justine Ruffieux mentionne qu'en dehors de l'enseignement, il y a également une responsabilité parentale.

Au nom du Groupe Ensemble vers l'avenir, M. Christian Ruffieux rapporte la question de M. Laurent Jaquier lors de la dernière assemblée communale quant à la pose d'un panneau *Impasse* au Grand Clos à Prez-vers-Siviriez.

M. le Syndic répond que ce dossier est en cours de traitement.

M. Christian Ruffieux relève également les demandes de Mme Géraldine Magnin, soit :

- *l'aménagement de lampadaires à Impasse de la Vieille Cure à Siviriez*
- *la place d'évitement à Impasse de la Vieille Cure utilisée comme place de stationnement*
- *la pose d'un panneau Impasse*

Qu'en est-il de ces objets ?

Renseignements pris auprès du Service des ponts et chaussées, M. le Syndic mentionne que nous ne sommes pas en droit d'aménager un panneau « Aucun stationnement » à cet endroit. Quant aux autres questions, le dossier suit son cours.



QUESTIONS INDIVIDUELLES

Les Groupes n'ayant plus de questions, M. le Président propose de passer aux questions individuelles.

Concernant le réseau d'eau, M. Frédéric Conus mentionne que nous avons plusieurs « bras morts » sur la Commune. L'un d'eux « descend » près de l'ancienne place de tir du Saulgy. Il se demande où en sont les réflexions.

M. Emmanuel Jaquier souligne que l'ancienne place de tirs a été assainie depuis quelques années. Ce « bras mort » n'étant plus utilisé, le Service technique le purge ponctuellement. Il relève que des analyses sont réalisées régulièrement. Il mentionne également qu'un projet avait été évoqué, soit que ce secteur soit purgé périodiquement et que M. Frédéric Conus, habitant cette zone, puisse avoir la possibilité, en lieu et place de purger « à rien », de « prendre » cette eau de temps à autres pour les abreuvoirs. M. Emmanuel Jaquier mentionne que c'est un dossier à réactualiser.

M. Frédéric Conus rappelle que, renseignements pris, l'eau doit être purgée toutes les 72heures.

M. Fabien Gobet souhaiterait des compléments d'information au sujet de la partie du trottoir réalisée à Chavannes-les-Forts... les travaux étant terminés, pourquoi l'échafaudage est toujours en place ? En cas d'accident, qui est responsable ?

M. le Syndic informe que la pose de cet échafaudage a été autorisée car les travaux devaient être réalisés rapidement. Ce dossier soulevant de nombreux problèmes, nous avons déposé une demande afin que les propriétaires retirent lesdits aménagements. Les avocats, désirant avoir toutes les preuves, se sont opposés à notre requête.

M. Bertrand Guillaume souligne que le délai initial était de deux semaines afin de réaliser les travaux de rénovation de la façade. Actuellement, nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. Il rapporte avoir informé la Préfecture, le tribunal administratif... mais à l'heure actuelle, « rien ne bouge ».

A Chavannes-les-Forts de jeunes familles utilisent la place de jeux de l'école primaire, M. François Equey se demande si l'installation d'une table et des bancs ne serait pas envisageable.

M. le Syndic prend note de la demande.

Mme Christine Pochon rapporte que plusieurs habitants du secteur de « La Pierra » avaient signé une lettre demandant que le tracé qui va du rond-point de la Pierra vers Romont soit baissé à 50 km/h. Ladite requête avait été transmise aux services cantonaux qui n'avaient pas souhaité entrer en matière.

En tant qu'habitante de cet endroit, Mme Christine Pochon a remarqué une augmentation de trafic depuis l'aménagement des box et des immeubles. Aussi elle se demande si nous ne pourrions pas « réactiver » cette requête.



Commune de Siviriez

M. le Syndic ne sait quelle démarche entreprendre afin d'avoir une réponse positive du canton quant à l'aménagement d'un 50 ou 60 km/h. Des comptages devraient être à nouveau effectués afin de les comparer à ceux réalisés précédemment. Mais est-ce que cela sera suffisant ? Il ne peut répondre.

Dans le procès-verbal de la dernière assemblée communale, nous faisons mention des différents captages se trouvant au quartier « Les Chaussés ». M. Louis Bérard se demande où en sont les investigations.

M. Paul Maillard mentionne que les suivis ont été effectués... beaucoup d'éléments ont été pris en considération. Tant que les travaux n'auront pas débuté, aucune nouvelle investigation ne sera réalisée. Nos relevés sont établis sur une période d'environ 2 ans. D'ici la fin de l'année, une rencontre sera planifiée avec les propriétaires.

Concernant le nouvel arrêt de bus à Chavannes-les-Forts, M. Louis Bérard fait remarquer que des lampadaires ont été installés près du passage piétons et que lesdits lampadaires « LED » éclairent énormément. Il se demande si nous ne pourrions en diminuer l'intensité et aussi pourquoi en aménager 3 ?

M. le Syndic relate que le mandat a été adjugé au Groupe E et ces derniers définissent le nombre de points lumineux nécessaires à la sécurité adéquate de l'objet.

M. Bertrand Guillaume soutient que l'éclairage public doit correspondre à des normes bien précises.

A l'arrêt de bus de « La Pierra », M. Blaise Grand explique que selon où s'arrêtent les bus scolaires, les automobilistes ne s'arrêtent pas et forcent le passage... malgré l'îlot. Afin de renforcer la sécurité à cet endroit, serait-il possible de prolonger cet îlot ?

M. Alexandre Bourqui, Responsable des transports scolaires, répond que ce point a été abordé lors de la dernière rencontre avec le transporteur scolaire Taxi Romontois. Il a été demandé que les bus s'arrêtent de façon à « bloquer » la route, qu'aucun véhicule ne puisse passer.

M. le Président remercie le Conseil communal pour les explications fournies.



CONCLUSION DE M. LE PRÉSIDENT

La parole n'étant plus demandée, permettez-moi de vous adresser quelques mots de conclusion.

Chers membres du Conseil général, je vous félicite pour la bonne tenue de nos débats. La séance a été dense, grâce à votre écoute et votre respect, elle s'est déroulée dans la sérénité.

La sérénité, le mot est lâché, nous en avons besoin dans la relation entre nos deux conseils. Le Conseil communal doit accepter que les Conseillères et Conseillers généraux jouent parfois le rôle de poil à gratter. Cela a été dit par M. le Préfet lors de la séance de constitution. Le Conseil général légifère, décide, pose des questions. Il est le porte-parole de M. et Mme Tout-le-Monde.

De plus, comme je l'ai déjà dit, le Conseil général peut apporter de l'aide au Conseil communal. J'espère que l'on pourra le démontrer dans les projets qui mijotent dans certaines commissions.

Vous, Conseillères et Conseillers généraux, dans ces relations qui se construisent, faites preuve de compréhension. Notre démocratie est très lente, l'autonomie communale n'est, dans certains domaines, qu'une coquille vide. En rester trop souvent aux « Y-avait-ka » et « Il fallait que... » ne permet pas forcément d'avancer.

Vous avez entamé des réflexions au sein des commissions, vous allez faire des propositions à l'exécutif. Nous nous devons de rester réalistes, accepter qu'un claquement de doigt ne suffit pas pour que des propositions on passe à des réalisations. Ce n'est que par le dialogue, la bienveillance, le respect des opinions que nous avancerons. Rappelez-vous, les conseils de Mme Perroud : ne vous grillez pas en allant trop vite, prenez un rythme qui vous permet de souffler et de ressentir aussi du plaisir à vous rencontrer et à conduire des réflexions, à faire des propositions utiles pour la vie de notre commune. Si les propositions foisonnent, il faut fixer des priorités, sinon on risque de se perdre en chemin.

Je vous félicite cher-ère-s collègues pour votre engagement. Vous avez participé à des modules de formation, vous vous êtes engagé-e-s dans le travail et la réflexion des commissions. Beaucoup ont été surpris par la cadence, par l'engagement presque hebdomadaire pour certaines et certains. Je fais aussi partie des gens surpris même si j'ai du temps avec mon statut de retraité. Je pense qu'avec la répétition des séances comme celle de ce soir, nous pourrions prendre moins de temps pour les préparer et les organiser.

Je remercie le Conseil communal, en particulier M. René Gobet, pour la bonne collaboration existant entre nous. La coordination s'effectue sereinement et les contacts sont empreints de respect et de compréhension. Si tel est le cas, c'est aussi à celle qui joue le pivot entre nos deux conseils qu'on le doit. Mme Véronique Moret effectue son travail avec sérieux et compétence. Merci à elle pour tout ce qu'elle a déjà mis en place.



Commune de Siviriez

Ma reconnaissance aux membres du Bureau. Nous avons travaillé dans une ambiance sereine, dans le respect des opinions de chacune et de chacun. Tout le monde a toujours été présent, même lors des réunions convoquées à la dernière minute. Notre programme jusqu'au 9 décembre 2021 : valider le Règlement du Conseil général et le soumettre au département des communes, adapter les formulaires présentés sous le point 8, rédiger un avenant pour les indemnités du Conseil général et proposer des montants, préparer, en collaboration avec le Conseil communal l'ordre du jour de la séance du 9 décembre prochain.

La commission qui va avoir le plus de travail est la Commission financière avec le budget 2022. Les autres commissions ont certainement aussi une ou deux séances prévues. Je vous souhaite à toutes et à tous de travailler la main dans la main avec plaisir, sérénité et bienveillance.

L'heure avançant, je vous invite à passer quelques instants en partageant un verre. Le public est cordialement invité à rester avec nous.

A toutes et à tous une très bonne suite de soirée.

L'assemblée est close à 23h00.

Au nom du Conseil général

Le Président

Gérard Toffel

La Secrétaire

Véronique Moret

Présentation zone sportive




Séance Conseil Général

14.10.21



Thèmes présentés

- **Genèse du projet**
 - **PAD**
 - **Développement du projet**
 - **Modification du projet**
 - **Nécessité du projet**
- 




Genèse du projet

- **Réflexion en 2006 déjà**
- **2014 participation de la population**
- **Café des idées le 13.11.2014**
- **Votation crédit phase 1 le 19.12.2018**





Résultat de la consultation

- **2 terrains de football**
 - **1 buvette**
 - **1 halle triple**
 - **1 halle des fêtes**
 - **1 skate-park**
 - **5000 m2 de reserve pour une future école**
- 

- Parking gravier
- Trottoir existant
- Trottoir nouveau
- Construction nouvelle
- Couvert - toiture



Sous Chaux

854

857a

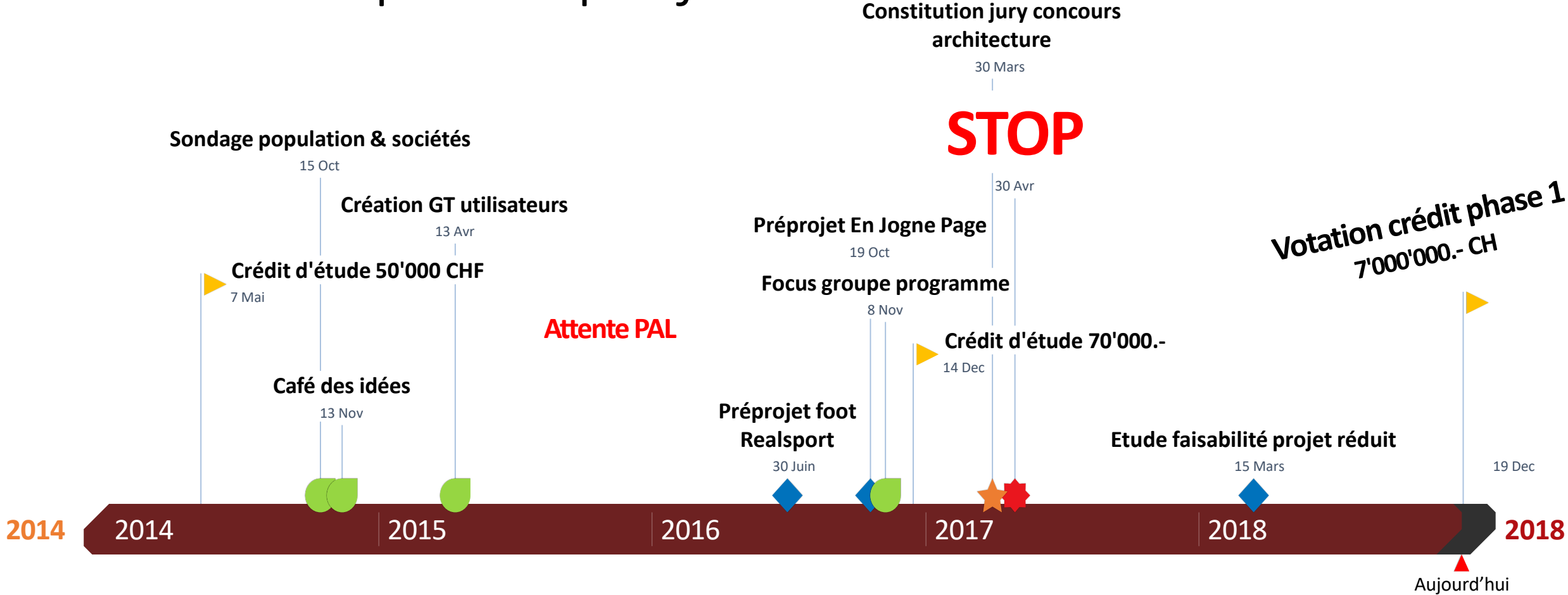
857a/b/857b/c

857a

1009

1098

Historique du projet



Printemps 2019 ➤ Démolition porcherie

➤ PàD

➤ Phase 1 Infrastructures foot

➤ Phase 2 Equipement et vente
de terrains Les Chaussés

➤ Phase 3
Halle triple &
culture

🚩 Giron Jeunesses Glânoises
Jul 13

2019

2020

2021

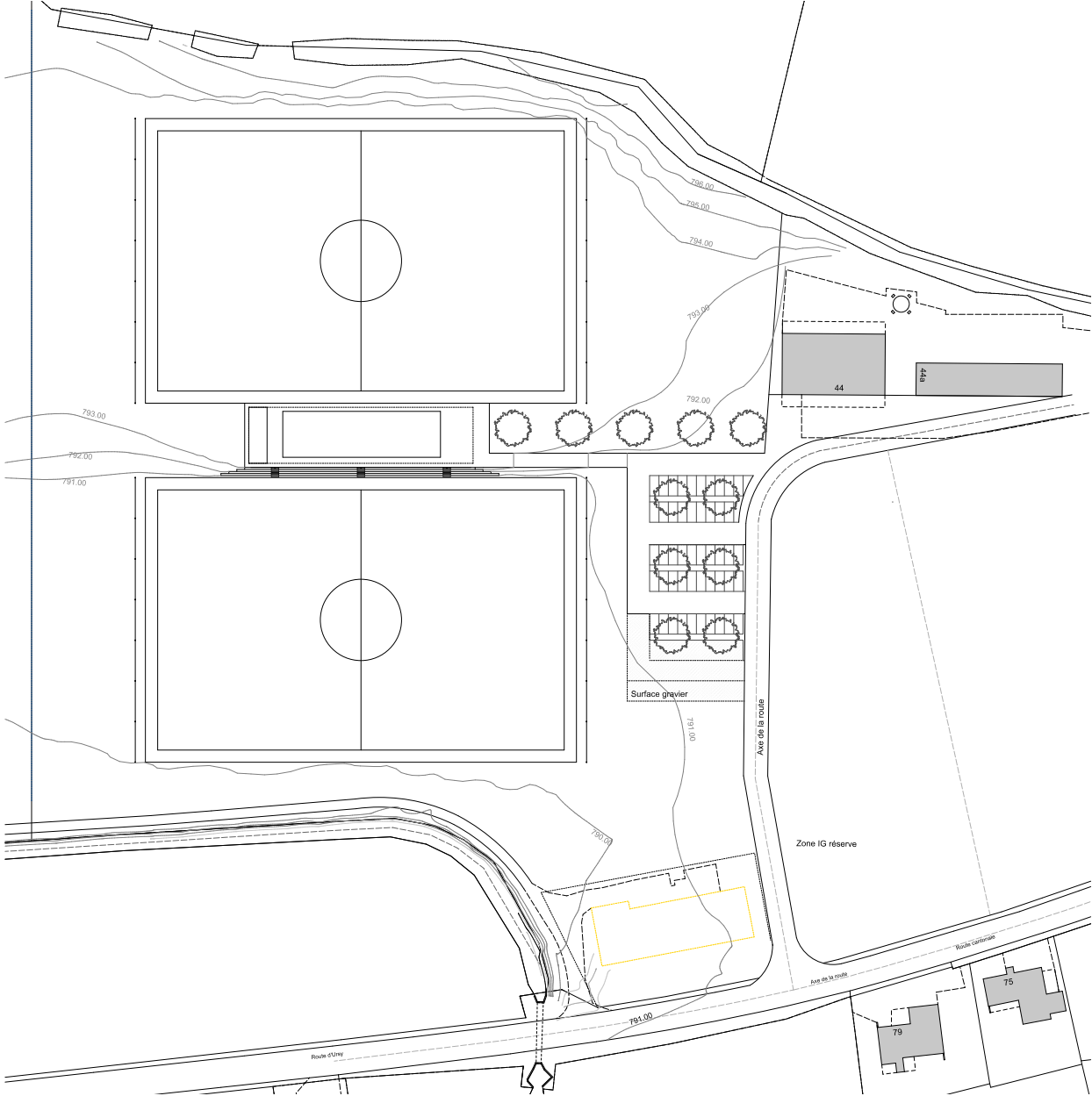
2022

2022

Planification provisoire

E) Présentation du projet des terrains de football et de la buvette/vestiaires

**Plan de situation de la zone
« Sous-Chaux »**




Première estimation

Realsport à +/- 10%

Travaux préliminaires :	Fr.-	180'000.-
Terrassements principaux :	Fr.-	520'000.-
Assainissements collecteurs et adductions EP :	Fr.-	180'000.-
Terrain de football synthétique (100x64) :	Fr.-	1'380'000.-
Terrain de football naturel (100x64) :	Fr.-	790'000.-
Vestiaires locaux annexes :	Fr.-	1'950'000.-
Parking principal:	Fr.-	380'000.-
Place en grave:	Fr.-	95'000.-
Parking buvette:	Fr.-	45'000.-
Place de skate :	Fr.-	200'000.-
Cheminements, gradins, aménagements (plantation et végétation) :	Fr.-	260'000.-
Halle triple :	Fr.-	5'980'000.-
Halle des fêtes :	Fr.-	1'340'000.-
Routes trottoirs et accès :	Fr.-	750'000.-
Honoraires :	Fr.-	147'000.-
Total net HT :	Fr.-	<u>14'197'000.-</u>
TVA (8%):	Fr.-	1'135'760.-
Total :	Fr.-	<u>15'332'760.-</u>




PAD

- **Enquête préalable selon le programme initial**
 - **Adaptation du PAD suite aux modifications souhaitées**
- 

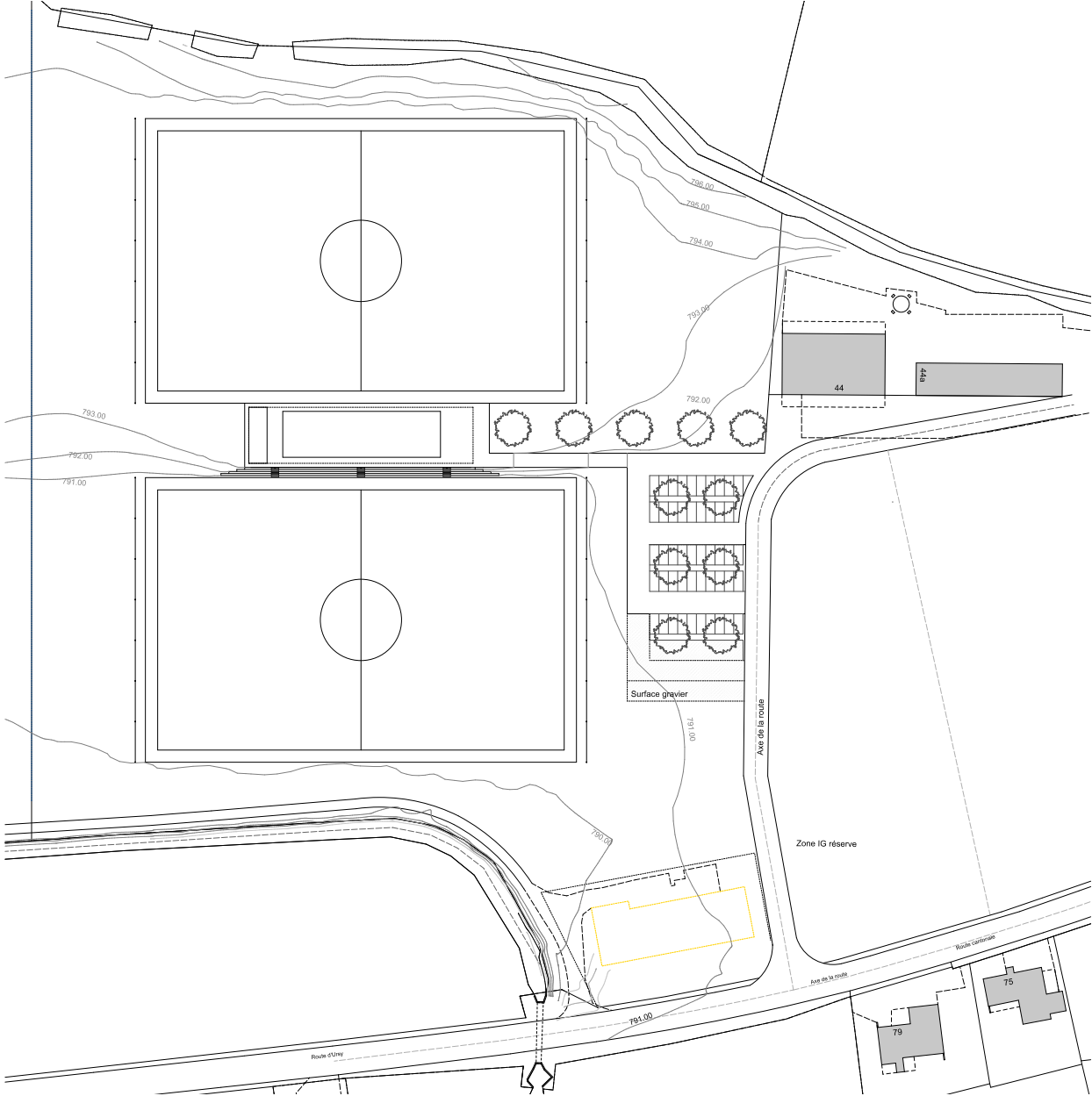


Projet

- **Budget**
 - **Développement du projet**
 - **Problèmes géotechniques**
 - **Eaux de ruissellement**
 - **Mandataires**
 - **Offres**
- 

E) Présentation du projet des terrains de football et de la buvette/vestiaires

**Plan de situation de la zone
« Sous-Chaux »**



Budget

REALSPORT Fr.-
7'127'220.- à +/- 10%

PAGE Fr.-
7'000'000.- à +/- 20%



Mandataires
- ingénieurs
- architecte

- TDSport
 - Page
- 

Réévaluation du budget


8'900'000.-

8'160'000.-





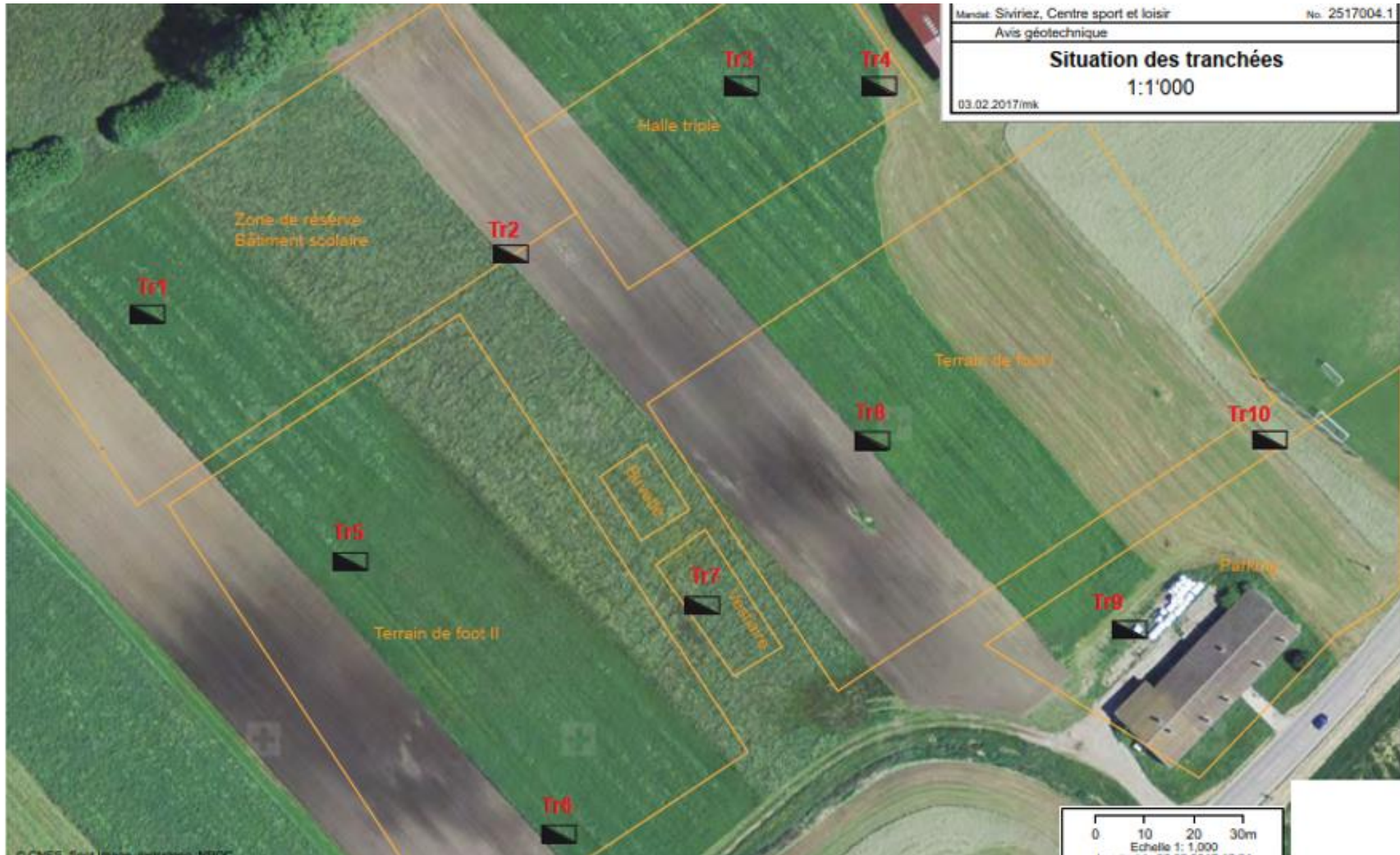
Géotechnique

- Eau
 - Qualité du sous-sol
 - Stabilité des talus
 - Tassement à prévoir
- 

Situation des tranchées

1:1'000

03.02.2017/mk





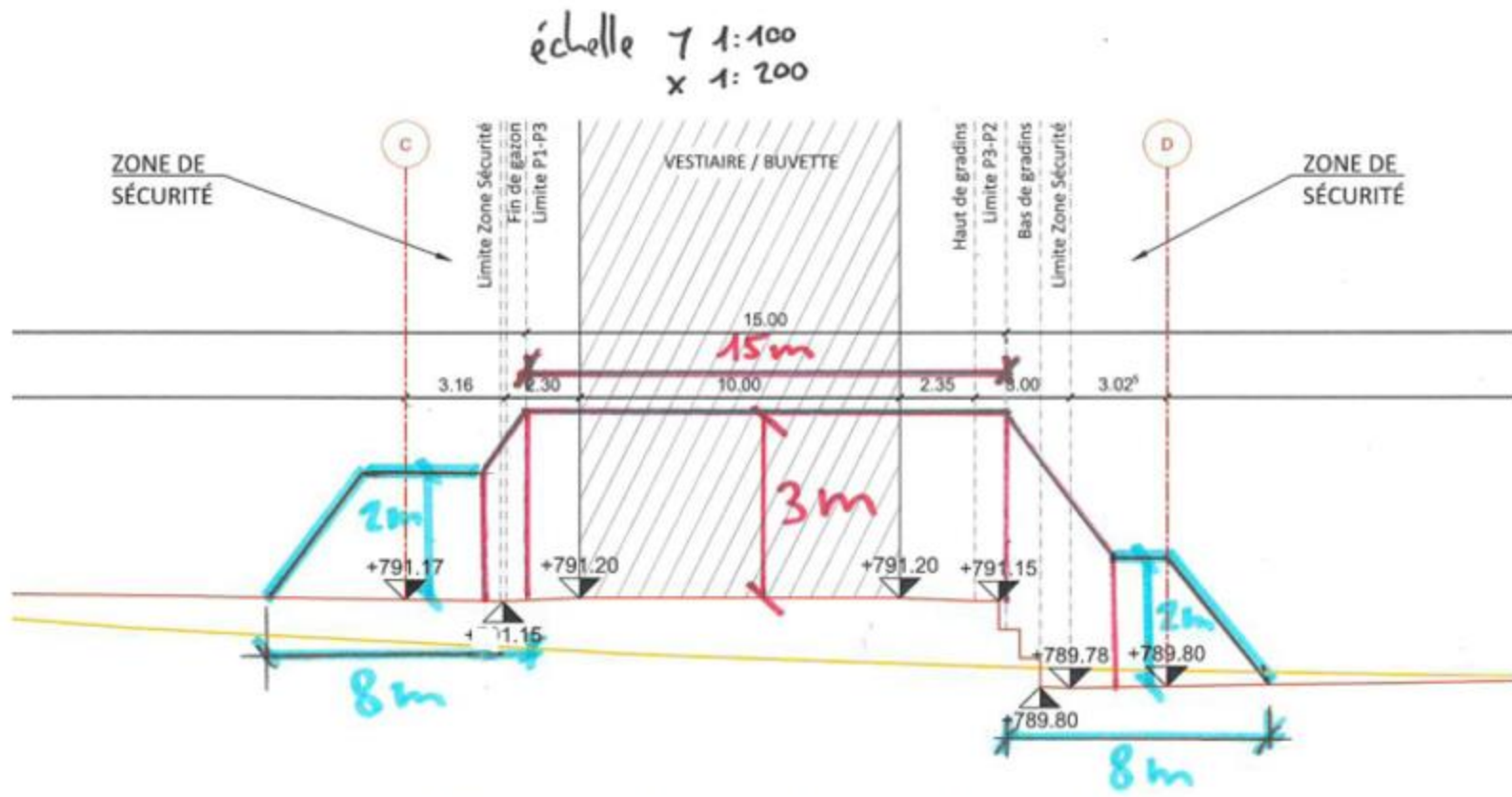


Figure 2 : représentation schématique des remblais de pré-chargement

Variante A: pas de chargement

=> tassement de 14 cm pendant la phase de travaux

=> tassement résiduel sur 10 ans de 7 cm

Variante B: chargement 6 mois

=> Tassement

=> 18 cm

=> Tassement résiduel

=> 3 à 4 cm

Variante C: chargement 12 mois

=> Tassement


=> 22 cm

=> Tassement résiduel







=> 1 à 2 cm

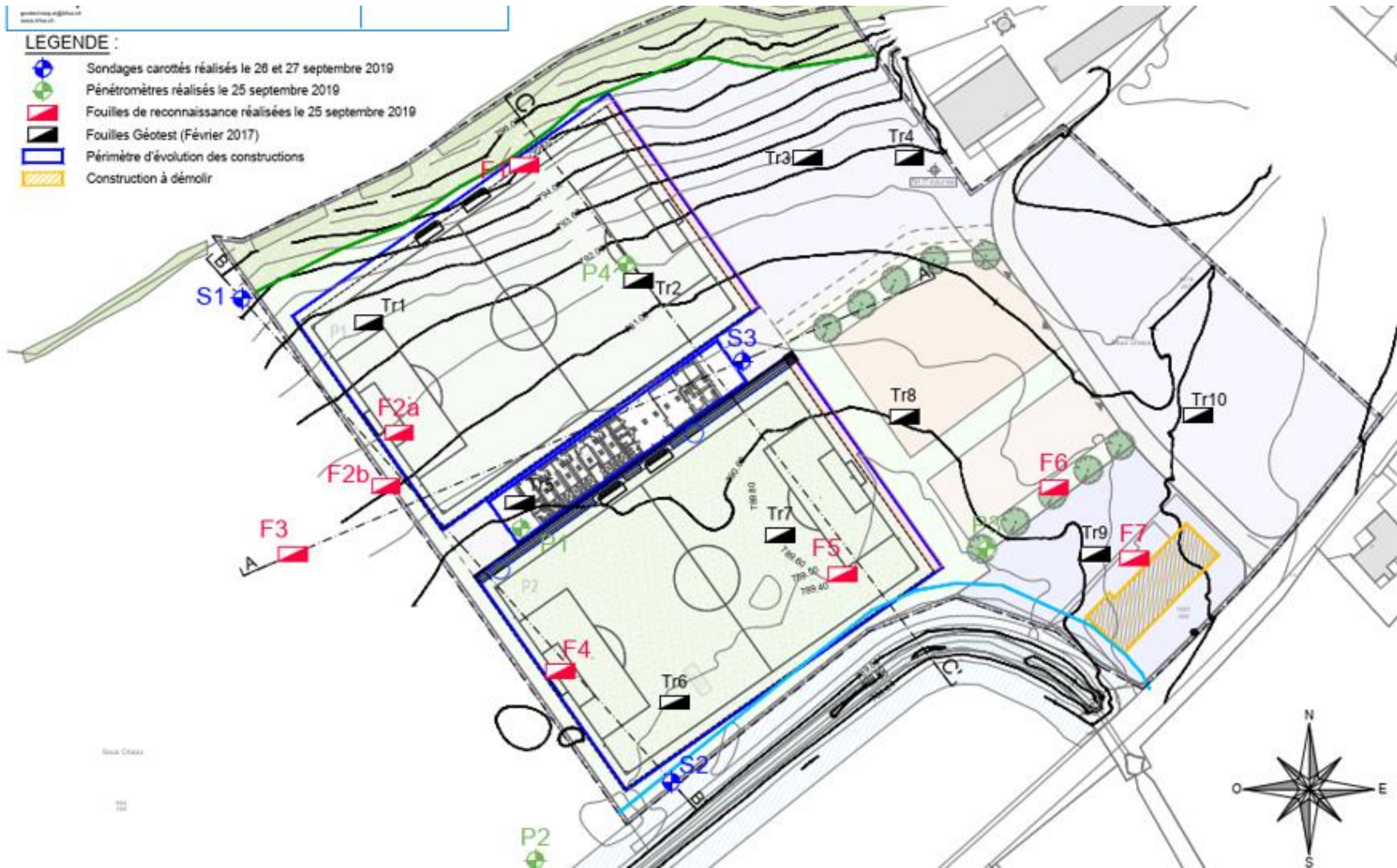


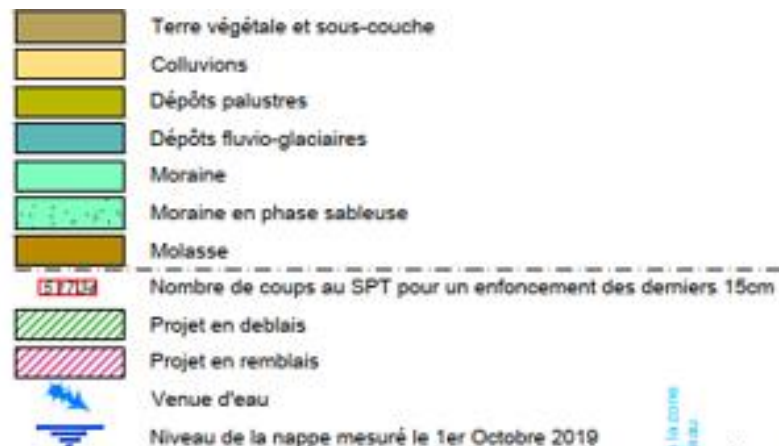
Géotechnique

- **Sondages complémentaires**
 - **Durée du chargement
6 à 8 mois**
- 

LEGENDE :

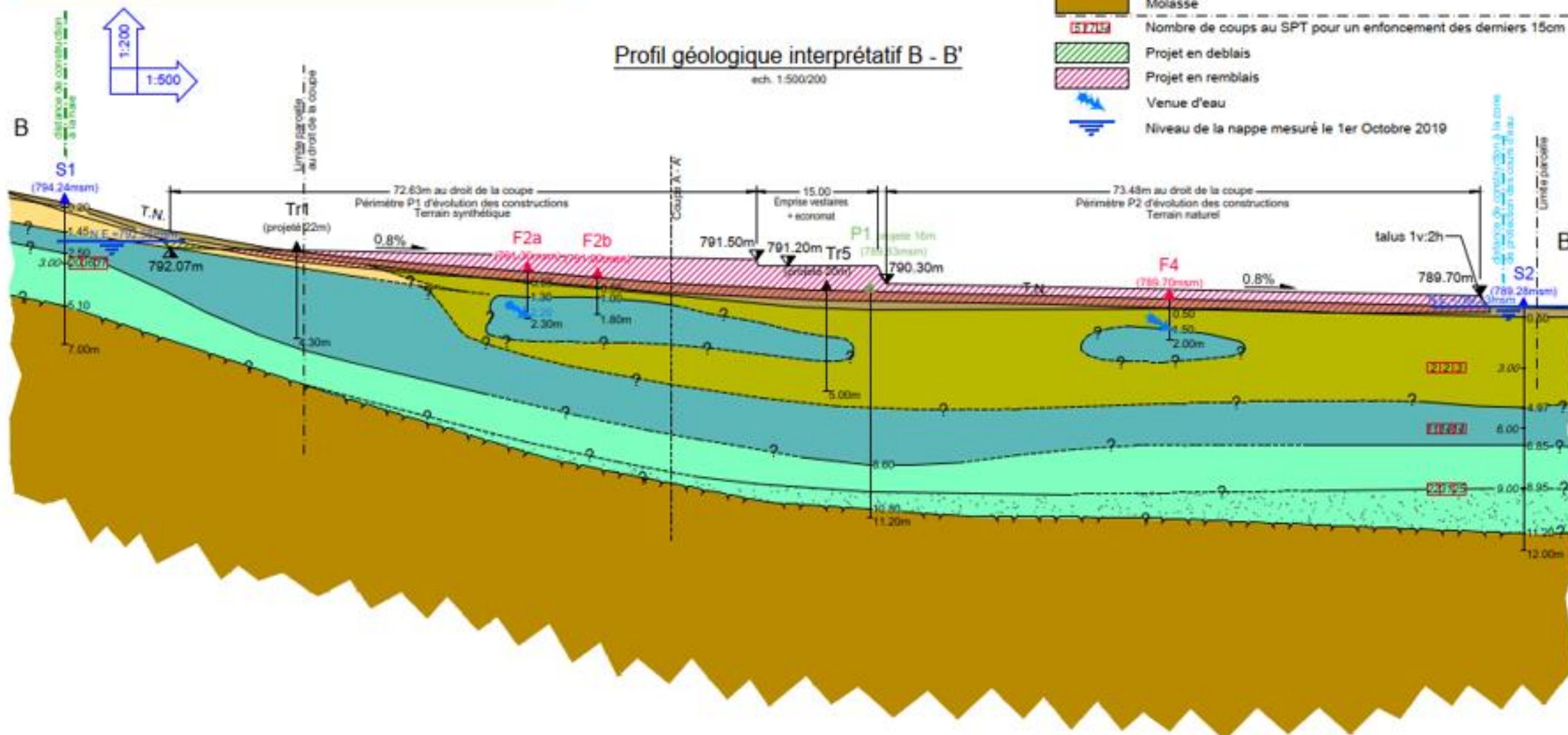
-  Sondages carotés réalisés le 26 et 27 septembre 2019
-  Pénétromètres réalisés le 25 septembre 2019
-  Fouilles de reconnaissance réalisées le 25 septembre 2019
-  Fouilles Géotest (Février 2017)
-  Périmètre d'évolution des constructions
-  Construction à démolir





Profil géologique interprétatif B - B'

ech. 1:500/200





Géotechnique

- **Renforcement du talus
amont**
- 

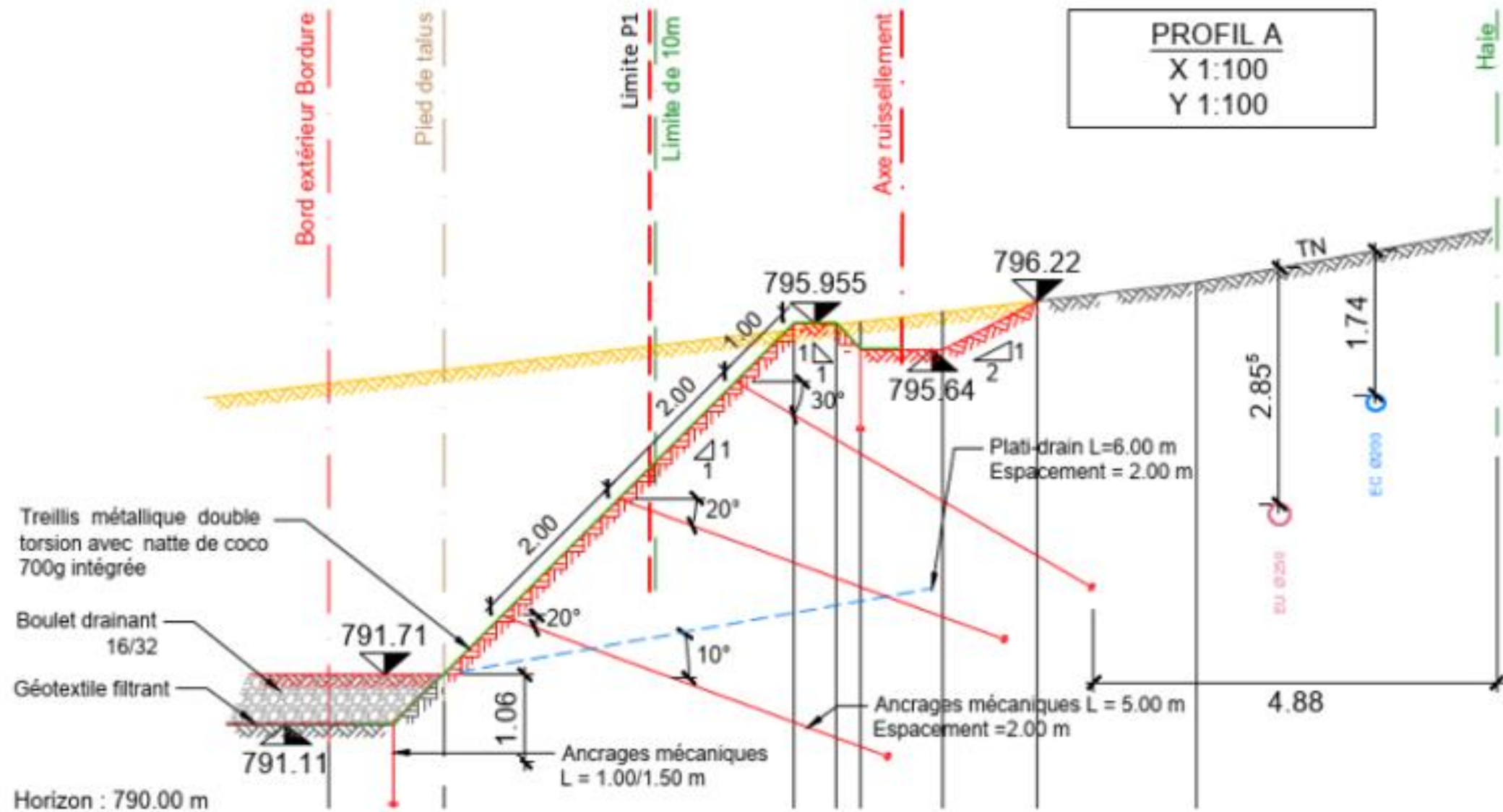
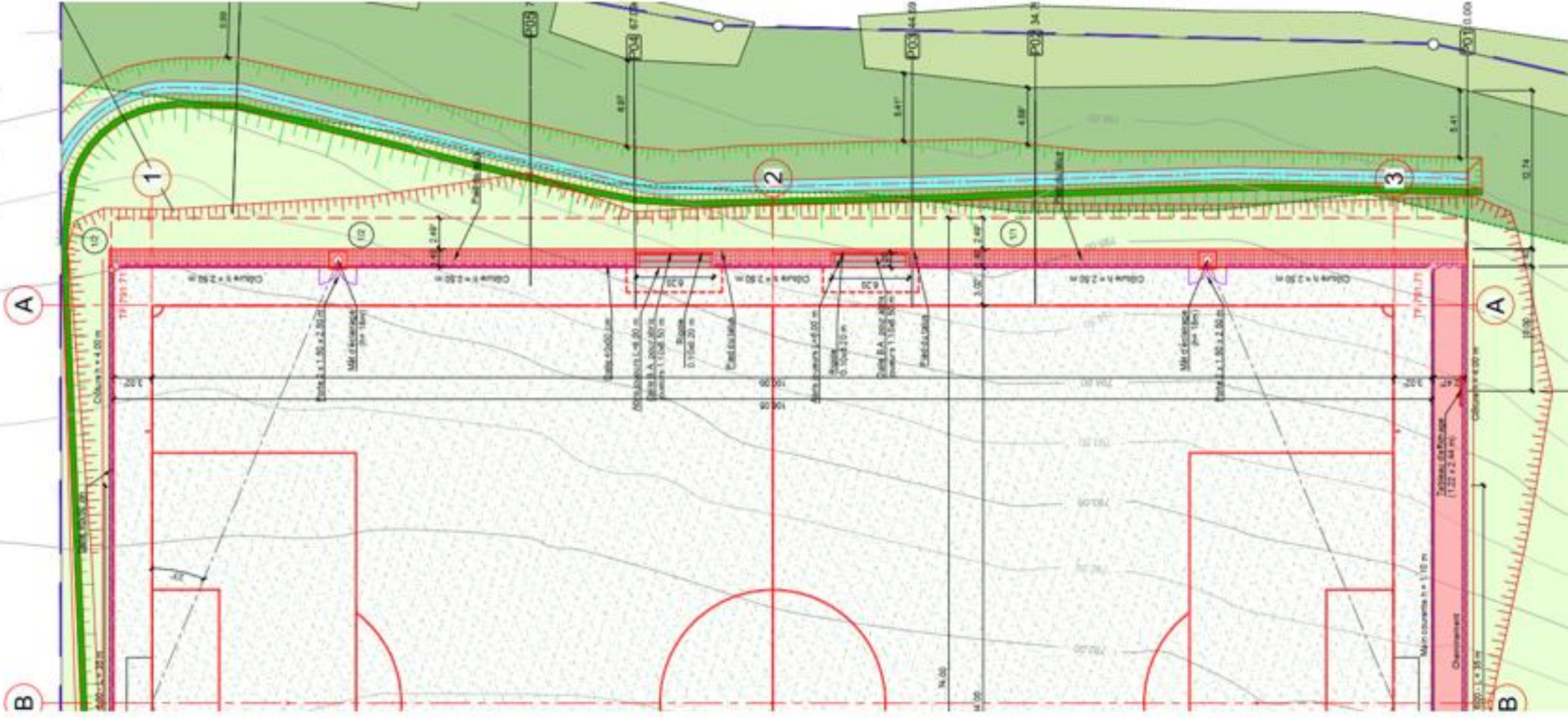


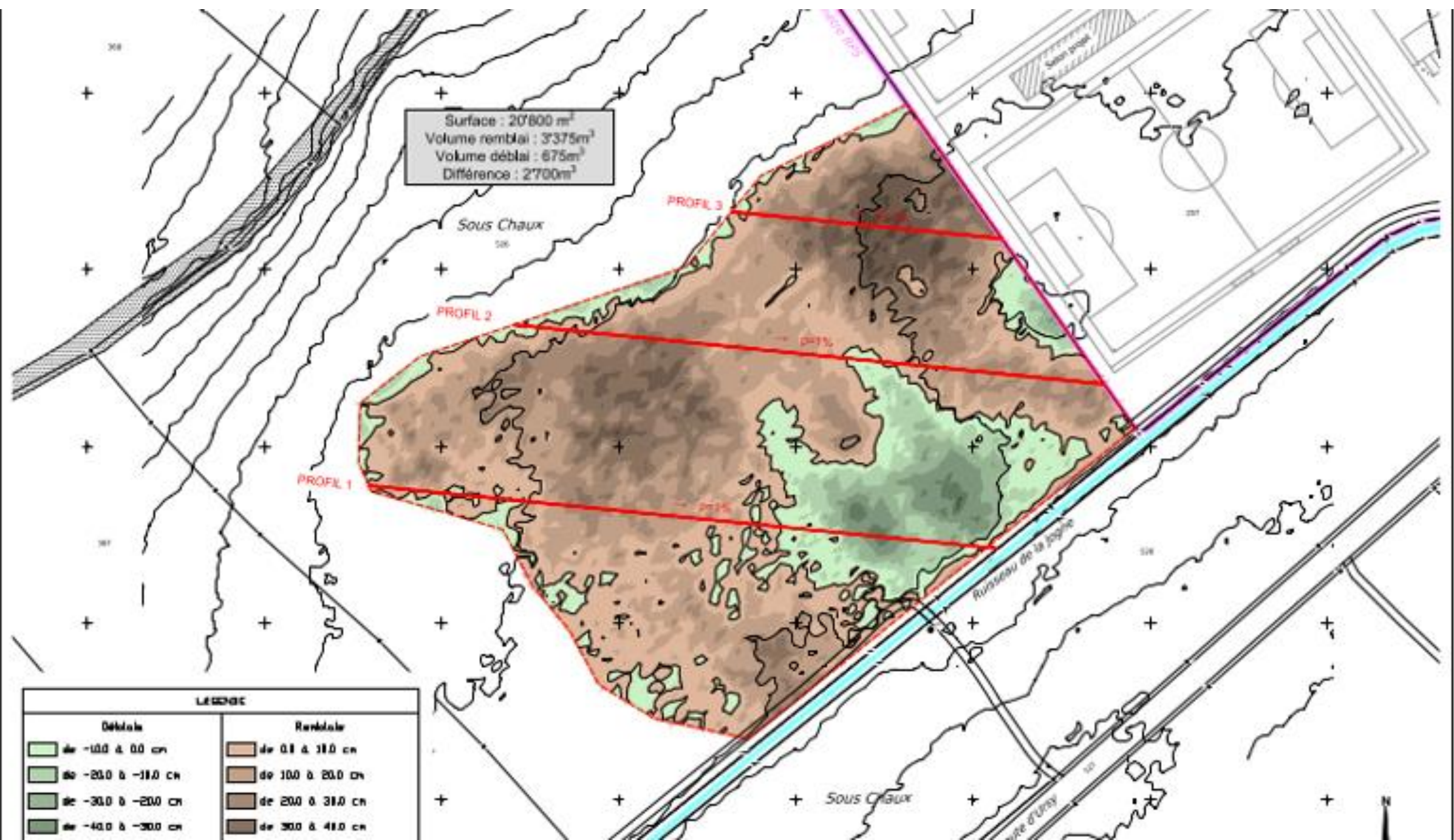
Figure 8 : Coupe type du talus amont renforcé





Pédologie

- **Projet à plus de 5000 m²**
 - **Revalorisation de l'horizon
A sur site**
- 



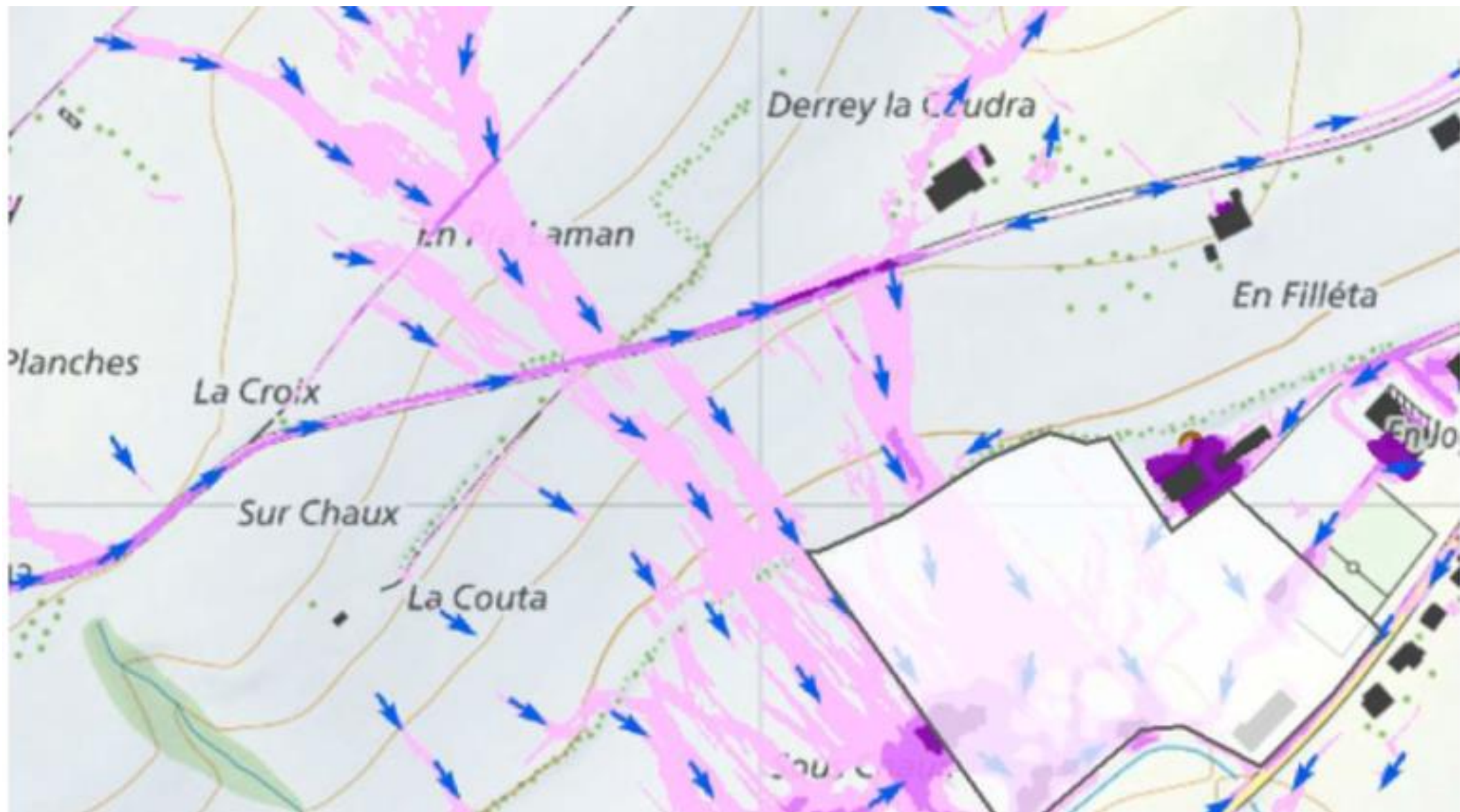
Surface : 20'800 m²
 Volume remblai : 3'375m³
 Volume déblai : 6'75m³
 Différence : 2'700m³

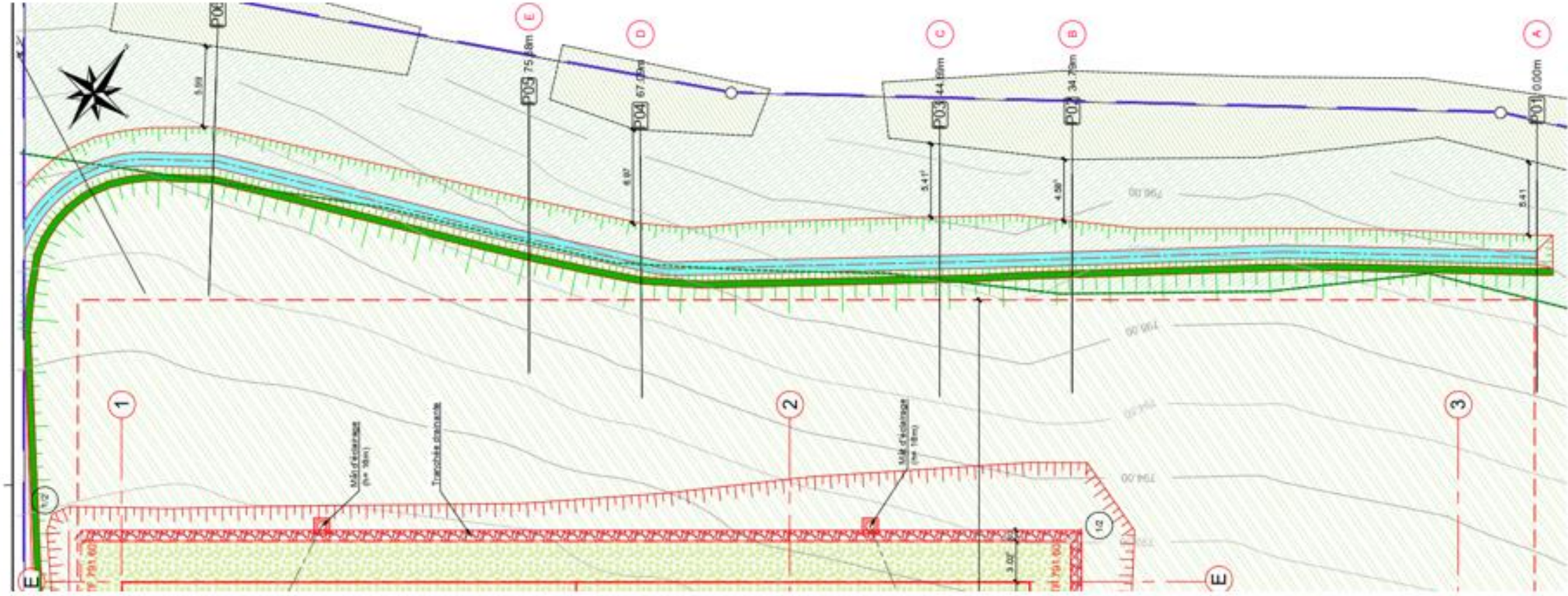
LEGÈRE	
Déblais	Remblais
 de -100 à 00 cm	 de 00 à 100 cm
 de -200 à -100 cm	 de 100 à 200 cm
 de -300 à -200 cm	 de 200 à 300 cm
 de -400 à -300 cm	 de 300 à 400 cm



Aléas ruissellement

- **Protection de la zone à bâtir**
- 







Mandataires

• **969'000.-**





Appel d'offres entreprises

- **PED**
 - **Buvette**
 - **Eclairage terrain**
 - **Sonorisation**
- 



Retour des
offres

• **8'568'224.-**




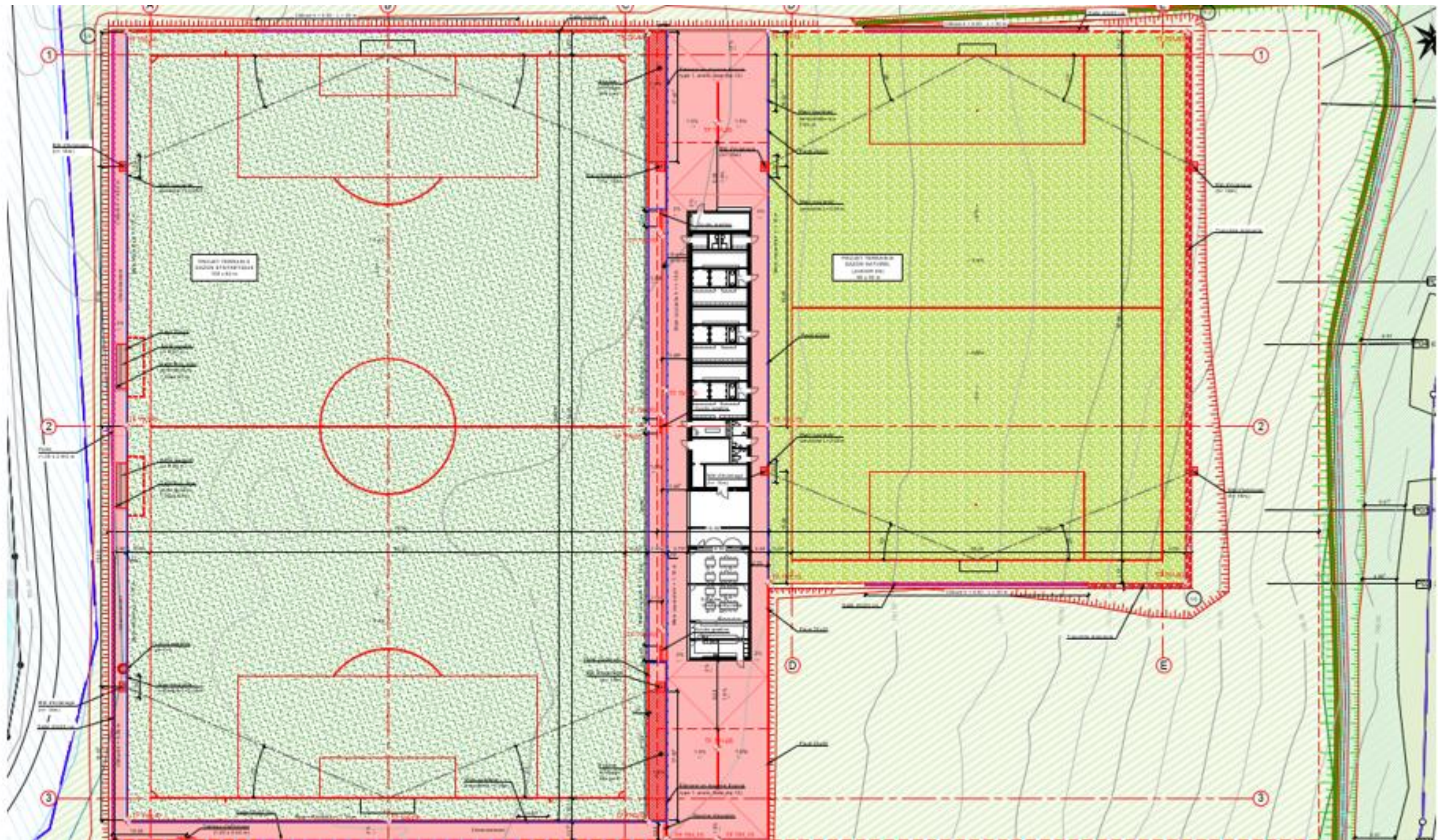
PED		CHF 5 418 580
Eclairage terrain		CHF 269 246
Buvette		CHF 1 818 533
Honoraires		CHF 969 000
sonorisation		CHF 32 865
Taxes de raccordements		CHF 60 000
Total arrondi		CHF 8 568 224

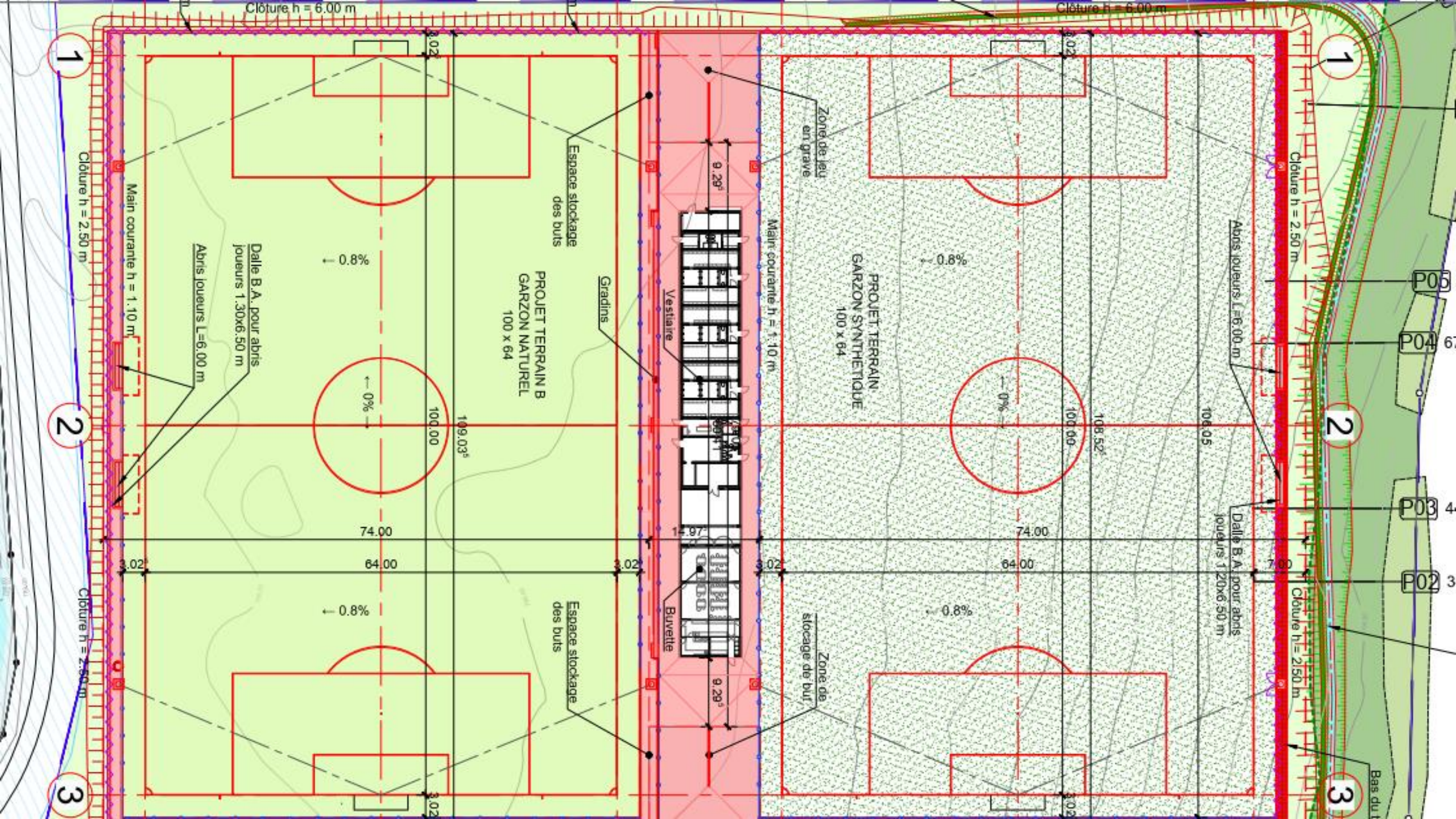
PED :	5418520,00	au lieu de	5202752,00	différence :	-215 768 CHF
Eclairage terrain :	269247,00	au lieu de	176552,00	différence :	-92 695 CHF
Maçonnerie buvette :	687146,00	au lieu de	617854,00	différence :	-69 292 CHF
Sanitaire.	342656,00	au lieu de	230600,00	différence :	-112 056 CHF
Ventilation :	89662,00	au lieu de	43400,00	différence :	-46 262 CHF
Etanchéité :	76909,00	au lieu de	34570,00	différence :	-42 339 CHF
Menuiserie :	88998,00	au lieu de	74000,00	différence :	-14 998 CHF
Honoraires buvette :	430000,00	au lieu de	342000,00	différence :	-88 000 CHF
Honoraires PED :	538000,00	au lieu de	300000,00	différence :	-238 000 CHF
Montant global HT sous-évalué :					-919 410 CHF

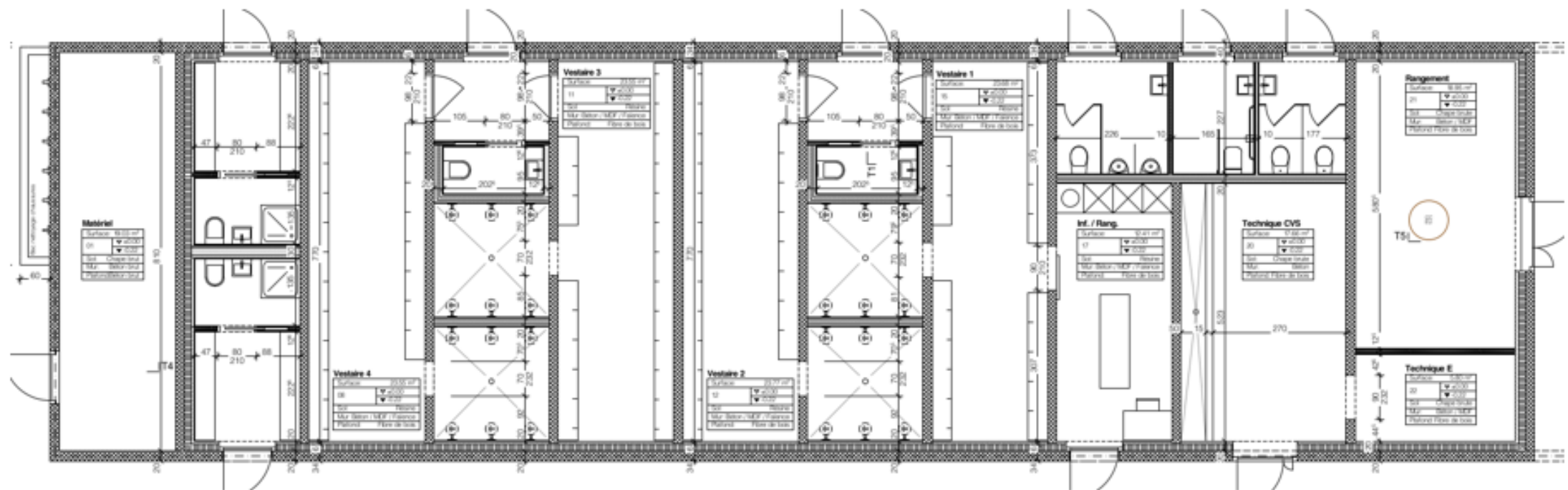


Modifications

- **Rocade des terrains**
 - **1 synthétique 100x64**
 - **1 naturel 68x50**
 - **2 vestiaires supprimés**
 - **Projet simplifié**
- 







Material

Surface	833 m ²
nb	▼ 2000
Mat	Chapiteaux
Mat	Bois / PVC
Matériau	Plâtre de base

Vestiaire 4

Surface	130 m ²
nb	▼ 2000
Mat	Bois
Mat	Bois / PVC / Plastique
Matériau	Plâtre de base

Vestiaire 3

Surface	130 m ²
nb	▼ 2000
Mat	Bois
Mat	Bois / PVC / Plastique
Matériau	Plâtre de base

Vestiaire 2

Surface	130 m ²
nb	▼ 2000
Mat	Bois
Mat	Bois / PVC / Plastique
Matériau	Plâtre de base

Vestiaire 1

Surface	130 m ²
nb	▼ 2000
Mat	Bois
Mat	Bois / PVC / Plastique
Matériau	Plâtre de base

Inf. / Rang.

Surface	50 m ²
nb	▼ 2000
Mat	Bois
Mat	Bois / PVC / Plastique
Matériau	Plâtre de base

Technique CVS

Surface	130 m ²
nb	▼ 2000
Mat	Chape béton
Mat	Bois
Matériau	Plâtre de base

Technique E

Surface	130 m ²
nb	▼ 2000
Mat	Chape béton
Mat	Bois
Matériau	Plâtre de base

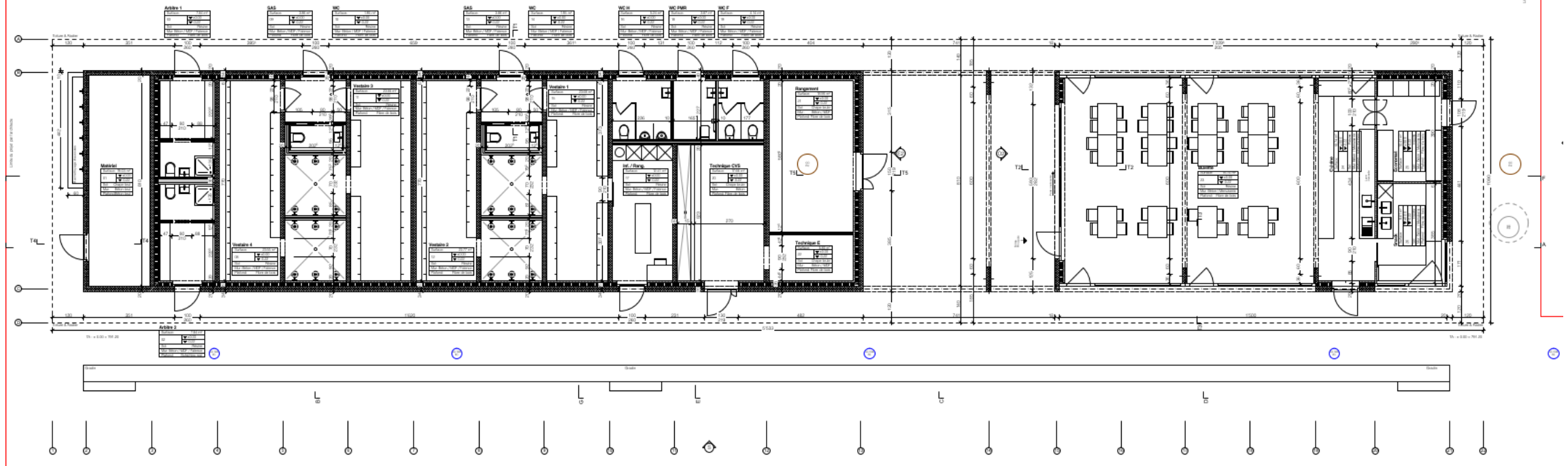
Rangement

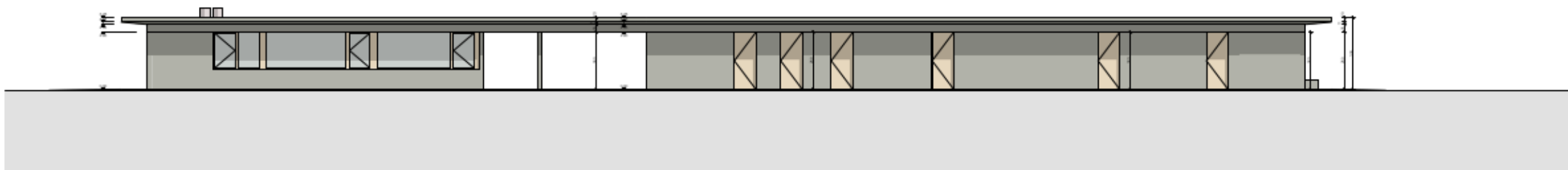
Surface	833 m ²
nb	▼ 2000
Mat	Chape béton
Mat	Bois / PVC
Matériau	Plâtre de base

St. + 0.00 (+ 100.00)

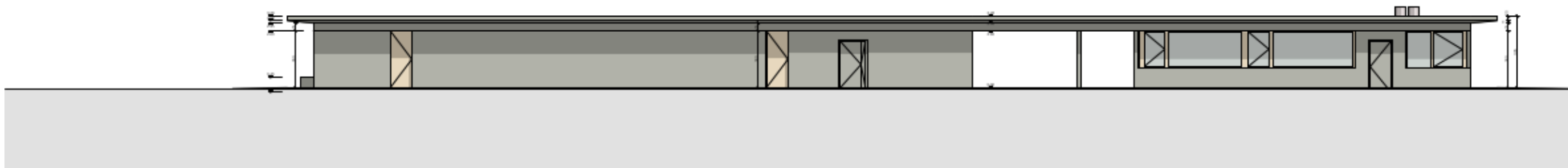
St. + 0.00 (+ 100.00)

Architect's name





FACADE NORD
FACADE SUD





Réévaluation des coûts

- **PED 22 chapitres du
CAN retravaillés**
- 



Réévaluation des coûts

- ⇒ **suppression des travaux de soutènement**
- ⇒ **suppression des déviations de canalisations existantes**
- ⇒ **diminution du volume de terrassement environ 3000 m³**
- ⇒ **diminution des mètres de canalisations**
- ⇒ **clôtures réadaptées**

RECAPITULATIF	Prix soumission Brut	Plus-value Brut	Moins-value Brut	Remarques
CAN 111	90'000.00	1'800.00	45'000.00	
CAN 112	42'830.00		25'545.00	
CAN 113	299'115.30	1'500.00	9'610.30	
CAN 117	20'971.00		0.00	
CAN 151	323'222.80		51'720.00	
CAN 161	49'213.20		4'330.00	
CAN 164	189'316.65		189'316.65	
CAN 181	7'060.00		0.00	
CAN 183	290'309.00	95'400.00	119'120.00	
CAN 211	1'055'817.75		227'165.00	
CAN 213	23'396.00		3'480.00	
CAN 221	663'996.50		27'393.00	
CAN 222	170'678.00	37'293.50	42'527.50	
CAN 223	142'040.00		3'900.00	
CAN 237	915'205.55		220'098.00	
CAN 282	5'545.00		0.00	
CAN 286	1'259.50		0.00	
CAN 315	71'326.00		8'860.00	
CAN R911	474'035.00		0.00	
CAN R912	312'650.00		140'000.00	
CAN R914	183'625.00		30'765.00	
CAN R916	78'258.70		3'968.00	
Total	5'409'870.95	135'993.50	1'152'798.45	
Nouveau total Soumission 01		4'393'066.00		

POTENTIEL D'ECONOMIE BRUT SELON DETAIL CI-DESSUS DE : 1'016'804.95



Proposition de
forfait pour le
PED

**Coûts de 4'393'066.- HT
au lieu de 5'409'870.- HT**

Rabais 7%

Escompte 2%

TVA 7.7%





Garanties

**Garanties confirmées par le
consortium**



Norme SN EN 476 "Exigences générales pour les composants utilisés pour les branchements et les collecteurs d'assainissement".
Norme SN EN 13 242 "Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées - Graves non traitées - Spécifications" (SN 670 119-NA).
Norme SN EN 13 043 "Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation". (SN 670 103).
Norme SN EN 752 "Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - gestion du réseau d'assainissement".
Norme SN EN 1852 "Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression - Polypropylène (PP)".
Norme SN EN 1610 "Mise en oeuvre et essai des branchements et canalisations d'assainissement".
Norme SN 670 090 "Géosynthétiques - Norme de base".
Norme SN EN 206 "Béton - Spécification, performances, production et conformité".
Norme SN 670 071 "Recyclage - Norme de base".
Norme SN EN 124 "Dispositifs de couronnement et de fermeture pour les zones de circulation utilisées par les piétons et les véhicules".
Norme SN 670 050 "Granulats - Norme de base".
Norme SN 640 886 "Signalisation temporaire sur routes principales et secondaires", avec brochure.
Norme SN 640 535 "Travaux de fouilles en tranchées - Prescriptions d'exécution".
Norme VSS 70 241 "Géotextiles - Exigences pour les fonctions de séparation et de filtration".
Norme VSS 40 585 "Compactage et portance - Exigences".
Norme VSS 40 577 "Espaces verts, protection des arbres – Etude de projets, mise en oeuvre et contrôle des mesures de protection".
Norme VSS 40 538 "Travaux de fouilles - Réglementations administratives concernant la mise en place de conduites dans le domaine public".
Norme SIA 405 "Informations géographiques des conduites souterraines".
Norme VSS 40 366 "Evacuation des eaux de chaussée - Dispositifs de couronnement et de fermeture".
Norme VSS 40 360 "Evacuation des eaux - Collecteurs et drainage - Prescriptions d'exécution".
Cahier technique SIA 2030 "Béton de recyclage".
Norme SN 592 000 "Installations pour évacuation des eaux des biens-fonds - Conception et exécution".

282 F/11 Signalisation: Signaux routiers (V21)

Norme SN 640 845 "Signaux - Disposition sur les autoroutes et semi-autoroutes".
Norme SN 640 828 "Signaux routiers - Indicateurs de direction pour les hôtels".
Norme SN 640 830 "Signaux routiers- Ecriture".
Norme SN 640 827 "Signaux routiers - Signalisation touristique sur les routes principales et secondaires".
Norme SN 640 829 "Signaux routiers - Signalisation du trafic lent".
Norme SN 640 821 "Signaux routiers - plaques numérotées pour routes européennes et autoroutes/semi-autoroutes".
Norme SN 640 822 "Dispositifs de balisage".
Norme SN 640 847 "Signaux - Disposition aux carrefours giratoires".
Norme SN 640 846 "Signaux - Disposition sur les routes principales et secondaires".
Norme SN 640 824 "Signaux - Numérotation des jonctions et des ramifications d'autoroutes et de semi-autoroutes".
Norme SN 640 871 "Signaux routiers - Application des matériaux rétroréfléchissants et de l'éclairage".
Norme SN EN 12 899-1 "Signaux fixes de signalisation routière verticale - Partie 1: Panneaux fixes".
RS 741.21 "Ordonnance sur la signalisation routière" (OSR).
Norme SN 640 820 "Signalisation des autoroutes et semi-autoroutes - Indicateurs de direction, présentation".
Norme SIA 118 "Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction".
Norme VSS 118/701 "Conditions générales pour la construction des routes et des voies de communication" (SN 507 701).
Norme SN 640 814 "Signaux routiers - Indicateur 'Disposition des voies de circulation".
Norme SN 640 815 "Signaux routiers - Prescriptions".
Norme SN 640 817 "Signalisation des routes principales et secondaires - Indicateurs de direction, présentation".

286 F/16 Marquages (V21)

Norm SN EN 1790 "Produits de marquage routier - Marquages routiers préformés" (SN 640 877-5).
Norme SN 640 851 "Marques particulières - Domaines d'application, formes et dimensions".
RS 741.21 "Ordonnance sur la signalisation routière" (OSR).

Norme provisoire SN ENV 13 459-3 "Produits de marquage routier - Contrôle de qualité. Partie 3: Performances en service" (SNV 640 877C/00).
Norme provisoire SN ENV 13 459-2 "Produits de marquage routier - Contrôle de qualité. Partie 2: Guide de préparation de plans qualité pour l'application de produits" (SNV 640 877B/00).
Norme SN EN 13 450 "Produits de marquage routier - Echantillonnage sur stock et essais". (SN 640 877-16).
Norme SIA 118 "Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction".
Norme SN EN 1436 "Produits de marquage routier - Performances des marquages routiers pour les usagers de la route" (SN 640 877-1).
Norme SN EN 13 212 "Produits de marquage routier - Exigences pour le contrôle de la production en usine" (SN 640 877-11).
Norme SN 640 850 "Marquages - Aspect et domaines d'application".
Norme SN 640 852 "Marquages - Marquages tactilo-visuels pour piétons aveugles et malvoyants".
Norme SN 640 854 "Marquages - Disposition sur les autoroutes et semi-autoroutes".
Norme SN 640 862 "Marquages - Exemples d'application pour routes principales et secondaires".
Norme SN 640 868 "Marquages - Prémarquages".
Norme SN 640 877 "Marquages - Exigences photométriques, adhérence".
Norme SN EN 1424 "Produits de marquage routier - Microbilles de verre de prémélange" (SN 640 877-14).
Norme SN EN 13 197 "Produits de marquage routier - Simulateurs d'usure tournant" (SN 640 877-10).
Norme VSS 118/701 "Conditions générales pour la construction des routes et des voies de communication" (507 701).
Norme SN EN 12 802 "Produits de marquage routier - Méthodes de laboratoire pour identification" (SN 640 877-9).
Norme SN EN 1871 "Produits de marquage routier - Propriétés physiques" (SN 640 877-8).
Norme SN EN 1824 "Produits de marquage routier - Essais routiers" (SN 640 877-8).
Norme SN EN 1423 "Produits de marquage routier - Produits de saupoudrage - Microbilles de verre, granulats antidérapants et mélange de ces deux composants (SN EN 640 877-15).

315 F/21 Construction préfabriquée en béton et en maçonnerie (V21)

Documentation 2.032 du bpa "Liste d'exigences: revêtements de sol".
Norme SIA 266 "Construction en maçonnerie".
Norme SIA 264/1 "Construction mixte acier-béton - Spécifications complémentaires".
Norme SIA 264 "Construction mixte acier-béton".
Norme SIA 262/1 "Construction en béton - Spécifications complémentaires".
Norme SIA 262 "Construction en béton".
Norme SIA 179 "Les fixations dans le béton et dans la maçonnerie".
Norme SIA 118/262 "Conditions générales pour la construction en béton".
Norme SIA 118 "Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction".
Norme SIA 118/266-1 "Conditions générales pour la construction en maçonnerie".
Norme SIA 266/1 "Construction en maçonnerie - Spécifications complémentaires".
Fiches techniques et publications de l'Association pour les produits suisses en béton SwissBeton, www.swissbeton.ch.
Betonuisse Marketing AG "Cahier technique pour les ouvrages en béton apparent".
Ordonnance sur la sécurité et la protection des la santé des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst).
Prescriptions suisses de protection incendie de l'AEAL, www.bsvoonline.ch.
Norme SN EN 13 369 "Règles communes pour les produits préfabriqués en béton" (SIA 262.520), y compris les normes de produit mentionnées dans cette norme.
Directives de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.
Norme SN EN 206 "Béton - Spécification, performances, production et conformité" (SIA 262.051).
Norme SIA 414/2 "Tolérances dimensionnelles dans le bâtiment".
Documentation technique 2.027 du bpa "Revêtements de sol - Conseils pour la planification, l'exécution et la maintenance de revêtements de sol antidérapants".
Norme SIA 274 "Étanchéité des joints dans la construction - Conception et exécution".

Les programmes de contrôles prévus dans la soumission seront maintenus.

- ⇒ Suivi des tassements et essais de portance
 - ⇒ Suivi des terrains synthétiques et naturels
 - ⇒ Gazon synthétique selon directives et homologations FIFA
 - ⇒ Gazon naturel => qualité et suivi du substrat et du gazon
- => réception et suivi de la végétation 3 tontes



Nécessité du
projet pour le
secteur

Développement de la zone
d'activité

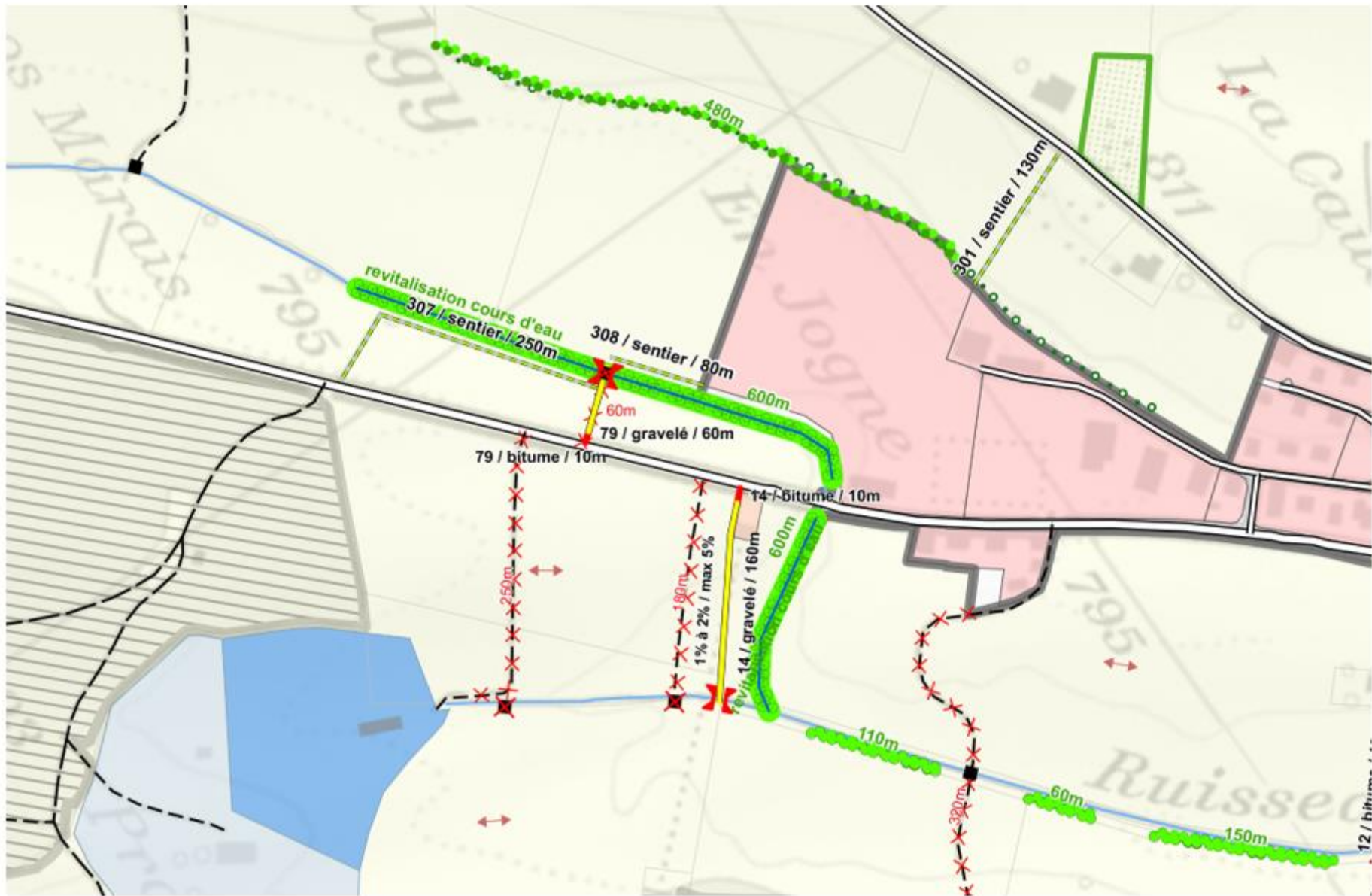
Mobilité douce

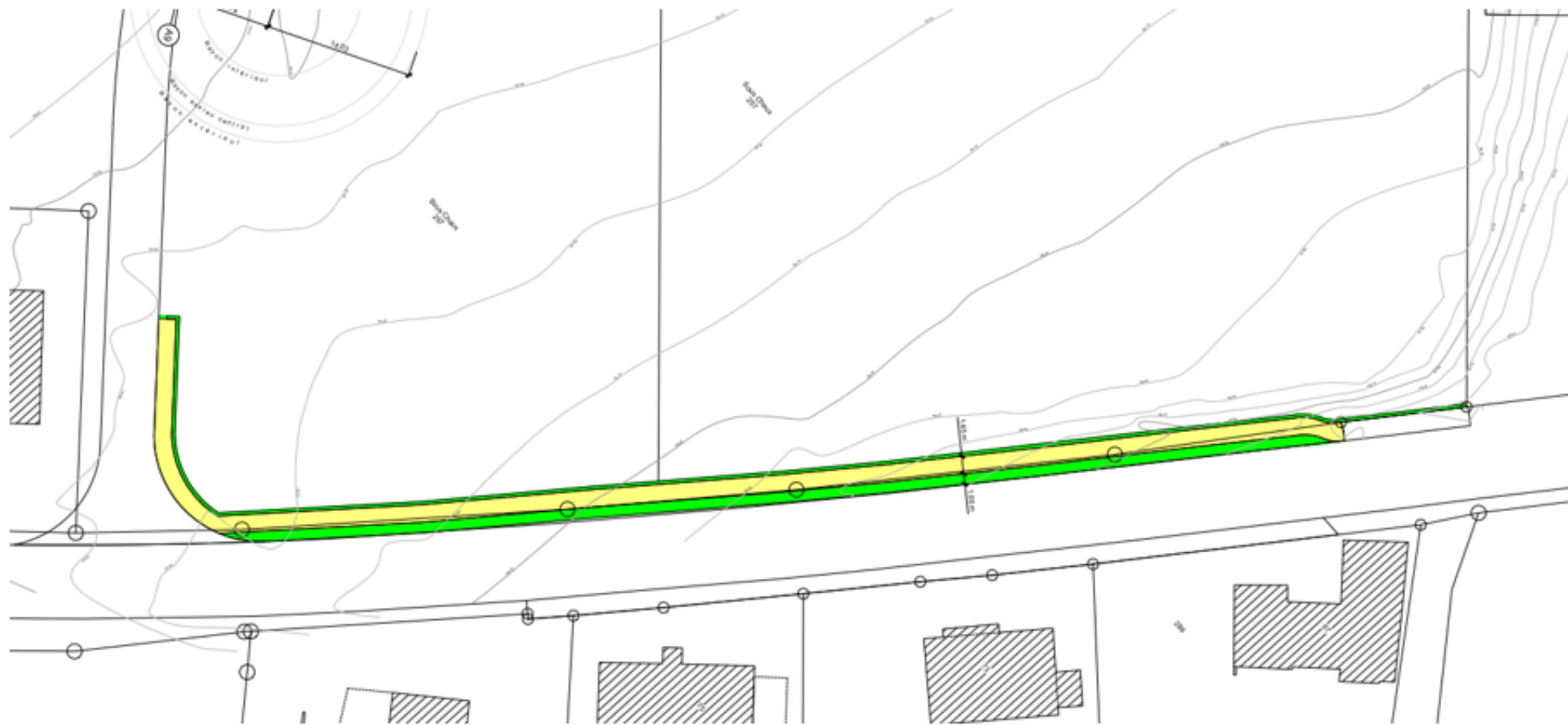
Adduction eau potable

Synergie avec le remaniement













Commune de Siviriez

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Siviriez secteur "zone de sport"

Submission
Situation 1:500

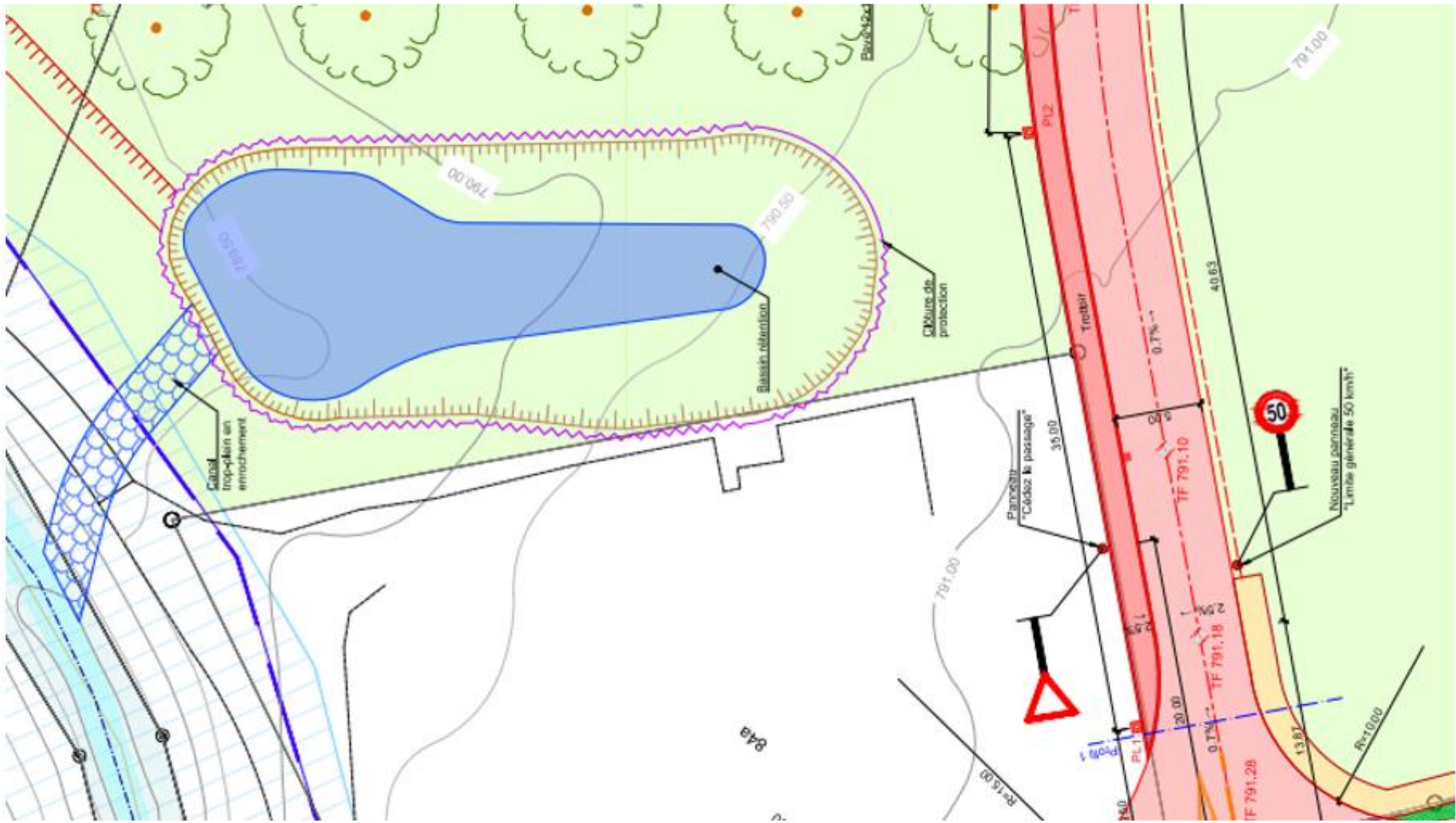
ribi
S.A. Ingénierie et Architecture

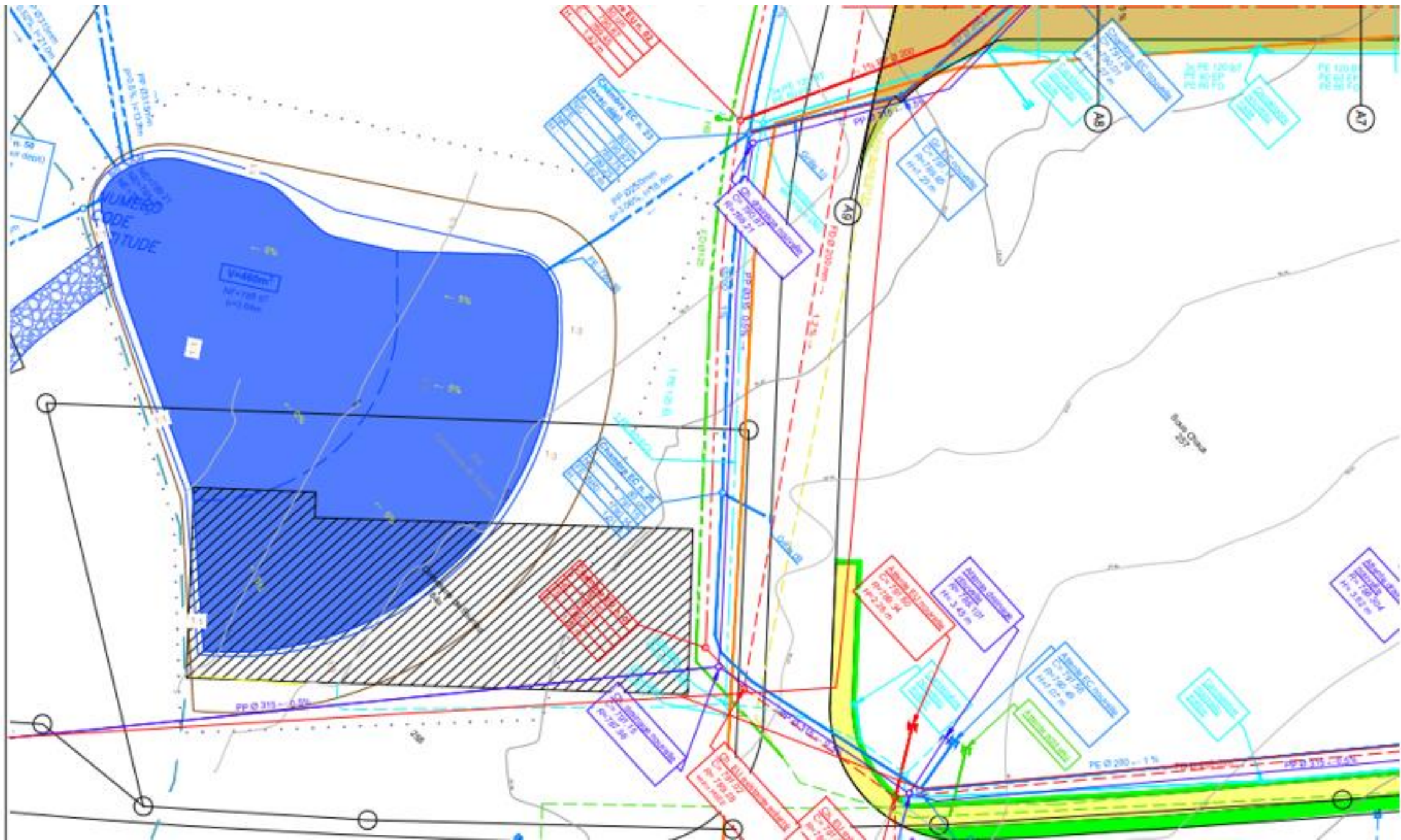
07/2015 - 12/2015
Siviriez
Zone de sport
Distribution d'eau potable

Légende

-  Réseau principal
-  Réseau d'interconnexion au réseau principal
-  Réseau de distribution principale
-  Réseau de distribution secondaire
-  Réseau de distribution tertiaire
-  Réseau de distribution quaternaire
-  Réseau de distribution quinquaire
-  Réseau de distribution hexaire
-  Réseau de distribution septimaire
-  Réseau de distribution octonaire
-  Réseau de distribution nonaire
-  Réseau de distribution décimaire
-  Réseau de distribution onzaire
-  Réseau de distribution dodécaire
-  Réseau de distribution trédecimaire
-  Réseau de distribution tétradécaire
-  Réseau de distribution pentadécaire
-  Réseau de distribution hexadécaire
-  Réseau de distribution heptadécaire
-  Réseau de distribution octadécaire
-  Réseau de distribution nonadécaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire
-  Réseau de distribution vigésimaire





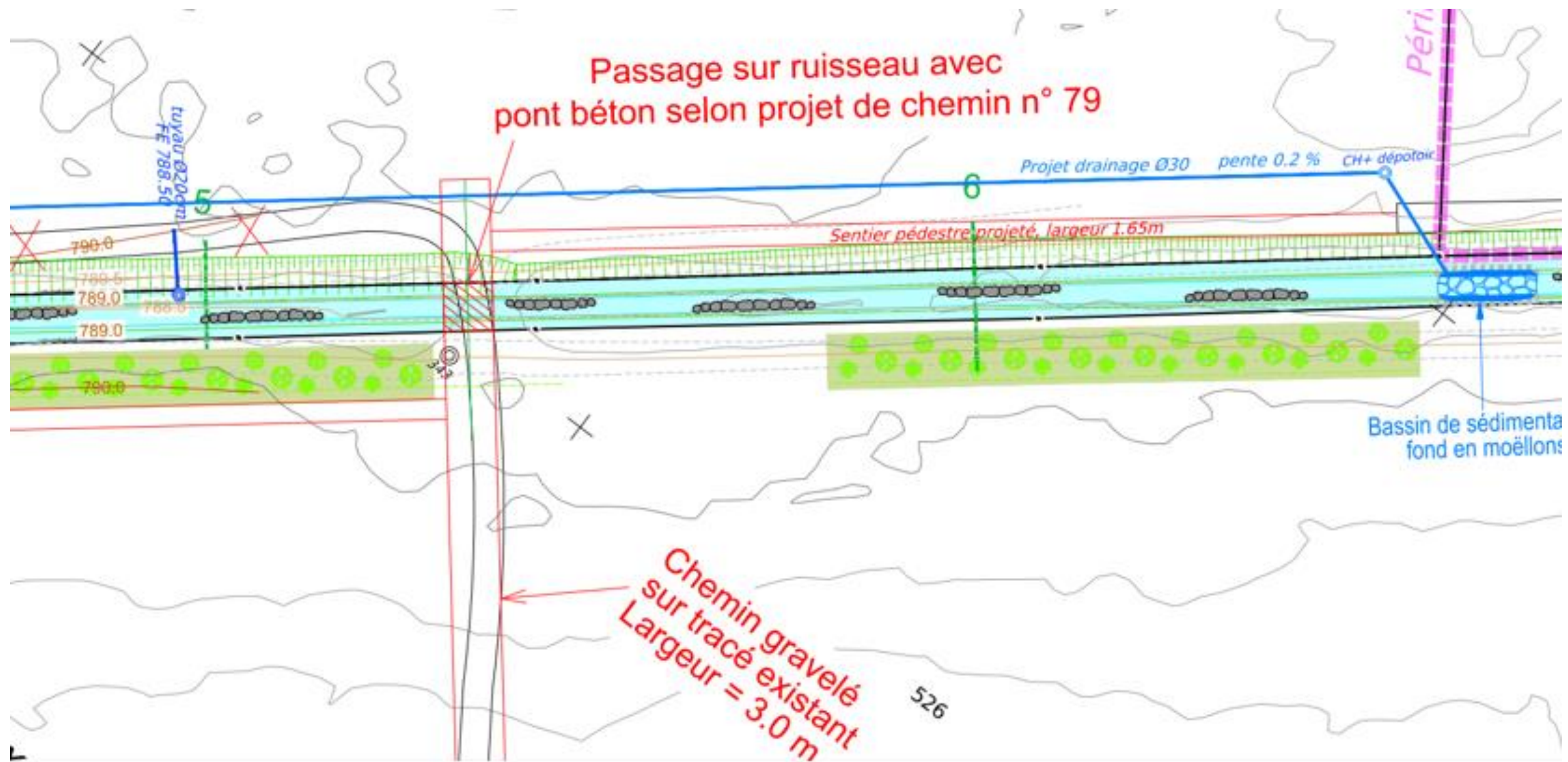




Passage sur ruisseau avec pont béton selon projet de chemin n° 79

Bois drainant Ø30 pente 0.2% CH+ dépotoir

Passage sur ruisseau avec
pont béton selon projet de chemin n° 79



Bassin de sédiments
fond en moëllons

Chemin gravelé
sur tracé existant
Largeur = 3.0 m

526



COMMUNE DE SIVIRIEZ

Conseil général - Calendrier des séances 2021

<i>* Envoi convocation au Bureau du Conseil général</i>	16.08.2021	11.10.2021
Conseil communal : tractanda + messages	30.08.2021	25.10.2021
Bureau Conseil général + Syndic + Secrétaire	31.08.2021	26.10.2021
<i>* Envoi convocation à Commission financière</i>	10.09.2021	05.11.2021
Commission financière seule	21.09.2021	16.11.2021
<i>* Envoi convocation au Conseil général (au plus tard le ...)</i>	23.09.2021	18.11.2021
Commission financière + Conseil communal	28.09.2021	23.11.2021
<i>* Parution Feuille officielle, Pilier public (vendredi)</i>	01.10.2021	26.11.2021
Séance du Conseil général	14.10.2021	09.12.2021

** Dates pour l'Administration communale uniquement*

*** En raison des vacances de Pâques*

**** En raison de la Pentecôte*

***** En raison de la Toussaint*